

2023 – 2024

L'Agriculture Sociale et Thérapeutique en France :  
Enjeux de reconnaissance et perspectives  
d'institutionnalisation en tant qu'innovation sociale

**LEA RIFFAULT**

UNIVERSITE LYON 2 Master 1 - ESS

## Remerciements

La réalisation de ce mémoire a été possible grâce au concours de plusieurs personnes à qui je voudrais témoigner toute ma gratitude.

Je voudrais tout d'abord adresser toute ma reconnaissance à ma tutrice de mémoire Mme Dedun Garcia Piquéras maîtresse de conférences en sciences de gestion à l'université Lyon 2, pour sa patience, sa disponibilité et surtout ses conseils, qui ont contribué à alimenter ma réflexion.

Je souhaite également remercier Mme Lanciano professeure en sciences de gestion à l'université Lyon 2 pour avoir pris le temps de lire ce mémoire et pour sa présence lors de ma soutenance.

Mes remerciements vont également aux structures et plus particulièrement aux personnes qui ont accepté de m'accorder un entretien pour ce mémoire, pour leurs expertises et leurs précieuses contributions qui ont enrichi ce travail.



# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>p.1</b>
<b>Partie 1- L’Agriculture Sociale en Europe et les spécificités du cas Français :</b>	
<b>Revue Littérature</b>	<b>p.4</b>
Chapitre 1 – Le concept d’agriculture sociale en Europe	p.4
Chapitre 2 – L’agriculture sociale et thérapeutique en France	p.10
<b>Partie 2 - Innovation sociale au sein des projets d’agriculture sociale et thérapeutique : Méthodologie et résultats</b>	<b>p. 18</b>
Chapitre 1 – La méthodologie de recherche	p.18
Chapitre 2 – Les résultats de l’enquête	p.23
<b>Partie 3 – La reconnaissance de l’agriculture sociale et thérapeutique</b>	<b>p.31</b>
Chapitre 1 – Vers l’institutionnalisation de l’innovation sociale en agriculture sociale et thérapeutique	p.31
Chapitre 2 - L’économie sociale et solidaire : soutien et reconnaissance pour l’agriculture sociale et thérapeutique	p.36
<b>Conclusion</b>	<b>p.43</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>p.44</b>
<b>Annexes</b>	<b>p.50</b>
<b>Table de matières</b>	<b>p.66</b>
<b>Résumé</b>	<b>p.69</b>

## Introduction

En France, l'exclusion sociale et la précarité alimentaire sont des réalités de plus en plus préoccupantes. Selon un rapport du ministère des solidarités et de la santé <sup>1</sup>, la précarité touche un large éventail de la population. Cette population inclut dorénavant les bénéficiaires de minima sociaux et les personnes sans emploi, mais aussi celles disposant de ressources modestes, comme les retraité·e·s à faibles revenus et les agriculteur·trice·s. Cette situation est exacerbée par des difficultés croissantes liées au logement, à la santé et à l'accès aux droits fondamentaux en particulier en milieu rural. De plus, depuis le début de la crise sanitaire, le besoin d'aide alimentaire s'est considérablement accru. Actuellement, environ 7 millions de Français·e·s <sup>2</sup> font face à une précarité alimentaire alarmante. Cette insécurité entraîne des conséquences pour la santé physique et mentale ainsi qu'un isolement social croissant <sup>3</sup>. Face à cette réalité alarmante, de nombreuses initiatives innovantes émergent, notamment dans le domaine agricole. Ces initiatives visent à combiner production agricole et insertion sociale voire professionnelle. Ces projets s'inscrivent dans un concept ancien mais toujours d'actualité : *l'agriculture sociale*.

L'agriculture sociale vise à intégrer les ressources agricoles au sein de fermes ou d'environnements informels pour innover dans la fourniture de services sociaux, particulièrement dans les zones périurbaines et rurales (Di Lacovo, 2020). En tissant des liens entre agriculteur·trice·s, travailleur·euse·s sociaux·ales, personnes défavorisées, communautés locales et administrations publiques, l'agriculture sociale crée un écosystème dynamique et multifonctionnel (De Vico et al., 2018, cité par Nicolosi et al., 2021). Pour autant, les projets d'agriculture sociale peuvent-ils être considérés comme des innovations sociales ?

D'après le CRIESS<sup>4</sup>, l'innovation sociale se réfère à des nouveaux arrangements sociaux, organisationnels ou institutionnels mais encore des nouveaux produits ou services ayant une finalité sociale. En effet, un consensus existe sur la signification du terme « *sociale* » qui se réfère à la réponse à un besoin social non ou partiellement satisfait (Richez-Battesti et al., 2012). Ainsi l'innovation sociale vise à modifier les relations sociales, transformer des cadres d'action ou proposer de nouvelles orientations culturelles (CRIESS). Cependant, malgré son potentiel transformateur, la littérature existante ne suffit pas à caractériser pleinement cette forme d'innovation sociale au sein des structures pratiquant l'agriculture sociale.

---

<sup>1</sup> Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités. (2024, février 15). <https://solidarites.gouv.fr/troisieme-vague-dubaretre-de-suivi-qualitatif-de-la-pauvrete-et-l'exclusion-sociale>

<sup>2</sup> Lutter contre la précarité alimentaire. (s. d.). Banques Alimentaires. Consulté 19 juin 2024, à l'adresse <https://www.banquealimentaire.org/lutter-contre-la-precarite-alimentaire-139>

<sup>3</sup> Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités. (2021, mars 17). <https://solidarites.gouv.fr/cocolupa-le-comite-national-de-coordination-de-la-lutte-contre-la-precarite-alimentaire-sest>

<sup>4</sup> Présentation – CRISES UQAM. (s. d.). Consulté 21 juin 2024, à l'adresse <https://crises.uqam.ca/a-propos/presentation/>

En France, où l'exclusion sociale et la précarité alimentaire sont des enjeux majeurs, l'étude de l'agriculture sociale revêt une importance particulière. Cette recherche vise à explorer les défis et opportunités liés à la qualification des projets d'agriculture sociale et thérapeutique en termes d'innovation sociale.

L'histoire de l'agriculture sociale en Europe est très peu documentée dans la littérature. L'enjeu est de tenter, à travers l'histoire, de définir l'agriculture sociale et d'étudier l'orientation de l'Union Européenne à l'égard de ce type d'initiative. En 2003, l'Union Européenne a montré un engouement croissant pour l'agriculture sociale (Di Lacovo, 2020). Cependant, ces dernières années, cet intérêt semble avoir diminué. Ce phénomène soulève des questions sur les facteurs qui pourraient influencer cette régression. En effet pour susciter un regain d'intérêt de l'Union Européenne et stimuler une augmentation du nombre d'initiatives, ne serait-il pas pertinent de qualifier ces projets d'innovations sociales ?

L'étude de l'agriculture sociale doit se concentrer sur un pays spécifique. En effet, ce concept est étroitement lié aux particularités du modèle de protection sociale et culturelle du pays (Di Lacovo, 2020). Cette analyse se focalise sur les pratiques d'agriculture sociale en France, communément désignées sous l'acronyme AST (Agriculture Sociale et Thérapeutique). Une enquête qualitative (Cf. encadré méthodologique p.3) est mobilisée pour caractériser les divers aspects de l'innovation sociale au sein des structures d'agriculture sociale en France.

Les structures porteuses du projet d'agriculture sociale et thérapeutique sont considérées comme des innovations sociales. En France, les acteur·rice·s de ce domaine cherchent à étendre ces innovations sur un plus large territoire. Ils aspirent également à être reconnus par les citoyen·ne·s et les institutions publiques. Cette reconnaissance pourrait se concrétiser par une institutionnalisation. Pour autant quels sont les risques associés à cette démarche ? L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) pourrait-elle jouer un rôle crucial à cet égard ? De même, les réseaux institutionnalisés comme le réseau Cocagne ou d'autres réseaux associatifs œuvrant pour l'agriculture sociale et thérapeutique représentent-ils des leviers efficaces pour renforcer cette dynamique de reconnaissance ?

Cette réflexion conduit à poser la question suivante : *quels sont les enjeux de qualifier les projets d'agriculture sociale et thérapeutique en termes d'innovation sociale ?*

Cette étude a trois objectifs principaux. Premièrement, elle vise à définir le concept d'agriculture sociale en Europe et particulièrement en France. Ensuite, l'étude interroge si l'agriculture sociale et thérapeutique peut être considérée comme une innovation sociale, en identifiant les éléments caractéristiques des dimensions de l'innovation sociale. Cette caractérisation de l'innovation sociale repose une enquête qualitative. Enfin, cette recherche examine le processus de diffusion des projets d'agriculture sociale en France, en explorant si les acteur·rice·s impliqués dans ces initiatives cherchent une reconnaissance voire une institutionnalisation.

## Méthodologie

Dans le cadre de cette recherche, une approche déductive a été mobilisée pour analyser l'agriculture sociale et thérapeutique (AST) en France à travers le prisme de l'innovation sociale (IS). D'après Uzunidis (2007), l'approche hypothético-déductive est fondamentale pour toute recherche en sciences sociales. Cette méthode peut reposer sur un modèle d'analyse existant, emprunté à d'autres auteurs. Ainsi cette recherche s'appuie principalement sur des cadres théoriques établis tels que ceux proposés par Richez-Battesti (2015), Besançon et Chochoy (2015), Richez-Battesti et al. (2012), ainsi que Cloutier (2003). Cette étude s'inscrit dans une approche institutionnaliste de l'innovation sociale. L'approche institutionnaliste se focalise sur le processus de l'innovation sociale, mettant en avant son aspect collectif (Richez-Battesti et al., 2012). Elle souligne l'impact des initiatives sur la transformation sociale, qui implique des changements substantiels et durables dans les structures, les institutions, les valeurs, les normes et les comportements au sein d'une société.

Les hypothèses formulées visent à étudier les dimensions de l'innovation sociale en mettant en lumière les éléments caractéristiques dans une perspective institutionnaliste. Pour valider empiriquement ces hypothèses, une enquête qualitative a été menée, permettant de recueillir des données détaillées et contextuelles sur les initiatives d'AST. L'échantillon de cette recherche se concentre sur les parties prenantes des initiatives d'agriculture sociale et thérapeutiques en région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette région compte environ 300 initiatives d'agriculture sociale et thérapeutique, selon les données de Cap Rural. De plus, elle est la seule en France à posséder un réseau associatif (ASTRA) dédié à la promotion et à la centralisation de l'agriculture sociale et thérapeutique. L'échantillon comprend un membre du réseau ASTRA, la directrice d'un chantier d'insertion, ainsi qu'une animatrice impliquée dans les projets d'accessibilité alimentaire au sein d'un autre chantier d'insertion.

Les résultats de cette enquête ont révélé que les structures impliquées dans les projets d'agriculture sociale et thérapeutique peuvent être considérées comme des innovations sociales. Les acteur·rice·s de cette innovation sociale aspirent à une reconnaissance des pouvoirs publics et citoyenne du concept d'agriculture sociale. Cette reconnaissance pourrait conduire à une institutionnalisation. Toutefois, l'Économie sociale et solidaire (ESS) peut-elle contribuer à cette reconnaissance et à cette diffusion sans implication des pouvoirs publics.

# **Partie 1 - L'agriculture sociale en Europe et les spécificités du cas Français : Revue Littérature**

L'agriculture sociale est un concept qui combine l'agriculture avec d'autres services, mettant en avant la multifonctionnalité de l'agriculture et les soins communautaires. En Europe, divers termes sont utilisés pour désigner les initiatives d'agriculture sociale et thérapeutique, ce qui contribue à une définition floue du concept. Cependant, l'intérêt pour ces initiatives ne cesse de croître dans les pays européens. En France, le terme utilisé est agriculture sociale et thérapeutique (AST). La particularité du cas français réside dans le lien étroit que ce concept entretient avec les structures de l'économie sociale et solidaire. L'agriculture sociale et thérapeutique en France est ainsi souvent qualifiée d'innovation sociale, mais qu'en est-il réellement ?

## **Chapitre 1 – Le concept d'agriculture sociale en Europe**

L'histoire des premières initiatives d'agriculture sociale, impulsées par des individus motivés et empreints de valeurs, est peu documentée dans la littérature. Aujourd'hui, les pays européens utilisent divers termes pour désigner ces pratiques, parfois comme synonymes, parfois avec des spécificités. Une étude centrée sur les objectifs peut aboutir à une définition consensuelle de l'agriculture sociale en Europe. L'utilisation de ces termes en Europe suggère-t-elle un intérêt des institutions européennes pour ce « type » d'agriculture ?

### **1.1 Les fondements de l'agriculture sociale**

L'agriculture sociale souvent considérée comme une innovation moderne, voit ses premières initiatives émerger dès les années 1960 en Europe (Hassink, 2009). Cette forme d'agriculture s'appuie sur les concepts de multifonctionnalité agricole et de soins communautaires en santé.

#### **1.1.1 Les premières initiatives d'agriculture sociale**

D'après Hassink (2009), l'émergence des initiatives individuelles d'agriculture sociale peut être retracée à partir des années 1960, marquant le début d'un mouvement diversifié et évolutif à travers l'Europe.

Plus particulièrement, les coopératives sociales ont émergé en Italie après la fermeture des institutions psychiatriques dans les années 1980 (Hassink, 2009). Ces coopératives sociales pouvaient intégrer des activités agricoles à leur fonctionnement (Hassink, 2009). En Allemagne, à la fin du XXème siècle, plusieurs structures sociales ont été établies dans le but de soutenir

les personnes nécessiteuses selon Hassink (2009). Dans une certaine mesure, ces structures intégraient également des activités agricoles pour l'approvisionnement interne (Hassink, 2009). Aux Pays-Bas et en Irlande, de nombreux précurseur·ses ont été inspirés par des principes chrétiens, cherchant à harmoniser ces valeurs avec les pratiques agricoles (Hassink, 2009). En Slovénie, la plupart des projets ont commencé à émerger à la fin des années 1990. Ces projets étaient portés par des « *innovateur·rice·s motivé·e·s* » par le potentiel de l'agriculture à intégrer des soins sociaux dans des pratiques agricoles durables (Hassink, 2009). En France et en Flandre, les débuts de l'agriculture sociale sont difficiles à définir précisément, bien que toutes les initiatives, avec leurs spécificités, expriment un engagement envers la solidarité sociale (Hassink, 2009). En France, depuis le 19<sup>ème</sup> siècle, l'église encourage la création de jardins partagés pour améliorer les conditions de vie des plus précaires (Hassink, 2009). Ces jardins partagés peuvent incarner les prémices de l'agriculture sociale.

D'après le Nouvel Observateur (2011), dans les années 1960, le monde a connu une série de bouleversements politiques et sociaux majeurs. Ces mouvements étaient souvent impulsés par une jeunesse en quête de changement et de justice sociale. Cette période a vu émerger les grands combats pour les droits sociaux. Elle était également marquée par des disparités économiques et sociales profondes et par une instabilité internationale due à des crises majeures. Les initiatives d'agriculture sociale ont donc pris racine dans ce contexte social et politique des années 1960. Selon Vadnal (2008) (référéncé par Hassink, 2009), les pionnier·ères de l'agriculture sociale étaient motivés par des valeurs profondément ancrées. Ils cherchaient à répondre aux besoins des groupes défavorisés, à proposer une alternative à l'agriculture intensive ainsi qu'à promouvoir des valeurs de justice sociale et de solidarité.

Le concept d'agriculture sociale a émergé dès les années 1960, porté par des pionnier·ères motivés par des idéaux profonds. Cependant, l'agriculture sociale repose sur d'autres concepts : la multifonctionnalité de l'agriculture et l'engagement pour la santé communautaire.

### 1.1.2 Entre multifonctionnalité agricole et engagement pour la santé communautaire

Selon Hassink (2009), l'agriculture sociale représente une approche novatrice qui fusionne deux concepts clés : les soins de santé communautaire et l'agriculture multifonctionnelle.

L'organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la santé communautaire tel « *[un] processus par lequel les membres d'une collectivité, géographique ou sociale, réfléchissent en commun sur les problèmes de leur santé, expriment leurs besoins prioritaires et participent activement à la mise en place, au déroulement et à l'évaluation des activités les plus aptes à répondre à ces priorités* ». Les besoins primaires comprennent notamment l'accès aux soins de santé de base, à une alimentation adéquate, ainsi qu'à l'éducation et à l'information en matière de santé. L'agriculture sociale peut être étroitement liée à cette approche. En effet, les initiatives d'agriculture sociale visent à utiliser l'agriculture comme un moyen de promouvoir la santé et le bien-être des individus et des communautés.

L'émergence du concept de multifonctionnalité de l'agriculture est étroitement liée au développement de l'agriculture sociale au sein de l'Union Européenne. La notion de multifonctionnalité de l'agriculture a émergé d'un débat d'une décennie (1992-2002) initié lors du Sommet de Rio (1992) (Hervieu, 2002). « *L'agriculture est une activité aux multiples facettes que le seul marché - ouvert ou régulé - ne peut être géré en totalité* » (Hervieu, 2002). Le marché joue un rôle crucial dans la régulation de l'agriculture mais ne peut pas gérer l'ensemble des aspects de manière exhaustive. Ces aspects sont la durabilité environnementale, la sécurité alimentaire ainsi que les considérations sociales et communautaires. En d'autres termes, ils représentent les multiples défis auxquels est confrontée l'agriculture aujourd'hui. En France, l'article 1<sup>er</sup> de la loi le Pensec-Glavany disposait que « *la politique agricole prend en compte les fonctions économique, environnementale et sociale de l'agriculture et participe à l'aménagement du territoire, en vue d'un développement durable.* ». D'après Hervieu (2002), cette loi est issue d'un débat (1997) qui vise à définir une nouvelle orientation pour l'agriculture, reformulant ainsi les engagements de ce secteur envers la Nation. Pour autant, cette loi d'orientation agricole a été abrogée en 2010 pour limiter l'application de la multifonctionnalité uniquement au développement et à l'aménagement de l'espace rural. Cependant Nicolosi et al. (2021) ont souligné que dans diverses régions du monde, le secteur agricole adopte de plus en plus la multifonctionnalité. Cette tendance vise à dynamiser les revenus et l'emploi en milieu rural, à encourager l'adoption de pratiques novatrices, à valoriser les ressources locales sur le plan social et à consolider les liens au sein des communautés

Les initiatives d'agriculture sociale sont historiquement fondées sur deux concepts : la multifonctionnalité de l'agriculture et les soins de santé communautaire. Ces initiatives ont émergé dans divers pays européens. Cependant, peut-on aujourd'hui parler uniformément d'agriculture sociale ?

## **1.2 L'agriculture sociale à travers les pays Européens**

En Europe, diverses initiatives d'agriculture sociale s'identifient par des termes variés contribuant ainsi à la complexité d'appréhension du domaine de l'agriculture sociale. Pour clarifier cette diversité, ces initiatives peuvent être classées en fonction de leurs objectifs spécifiques. Cette classification vise à permettre une meilleure compréhension du panorama de l'agriculture sociale au sein de l'Union européenne.

### 1.2.1 Croisement des différentes appellations : synonymes ou distinctions subtiles ?

Au sein des pays européens, différents termes coexistent pour désigner cette forme d'agriculture tels que *Care Farming*, *Green Care*, *Social Farming*. Bien que ces termes soient souvent utilisés comme synonymes, des nuances subtiles existent (Wydler, 2010).

Les termes « *Care Farming* » et « *Green Care* » mettent en avant la prestation de services sociaux, qui englobent toutes les formes d'assistance, de soins, d'éducation et de formation

offertes par les familles agricoles selon Wydler, 2010. Le Care Farming se concentre principalement sur l'accueil et l'intégration d'individus au sein des exploitations agricoles familiales. En Suisse, environ une exploitation agricole familiale sur cent propose des services sociaux, ce qui place le pays au premier rang du Care Farming en Europe (Wydler, 2010). Le Green Care représente une évolution du Care Farming, en intégrant davantage les aspects de santé et de thérapie. Braastad (2006), (cité par Wydler, 2010), définit le Green Care, ou « *prise en charge au vert* », comme « *l'utilisation des exploitations agricoles familiales et de leur environnement naturel - animaux, plantes, jardins, forêts et paysages - pour améliorer la santé physique et mentale ainsi que la qualité de vie de divers groupes cibles* ». Dans le contexte européen, ces formes d'agriculture peuvent être communément nommées « agriculture sociale ». Ces formes d'agriculture sont une stratégie de diversification économique au sein des fermes selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture. L'élément crucial consiste à sensibiliser les futurs consommateur·trices à une production et une consommation durable, essentielles à l'établissement de systèmes alimentaires pérennes. Cependant, le concept d'agriculture sociale peut être étendu au-delà des services proposés au sein des exploitations agricoles pour la consommation.

L'agriculture sociale peut se caractériser telle une solution *rétro-innovante* (Stuiver, 2006 référencé par Di Lacovo, 2020). Cette approche repose donc sur des pratiques et des savoir-faire anciens adaptés à la société contemporaine. Les ressources agricoles sont mobilisées dans les fermes et dans des environnements informels pour offrir des services sociaux innovants en termes de santé, conformément à la définition de l'OMS, selon laquelle « *la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ». Ces services sociaux sont ainsi destinés à des individus en situation de vulnérabilité dans les zones périurbaines et rurales. Par conséquent, l'agriculture sociale ne se limite pas aux exploitations agricoles traditionnelles tenues par des agriculteur·trices, mais englobe également d'autres environnements informels comme des fermes, des jardins et d'autres espaces naturels.

En Europe, les termes utilisés ne capturent pas pleinement ce concept. Les auteur·e·s préfèrent mobiliser le terme « agriculture sociale ». Ainsi, la classification doit dépasser les termes utilisés pour être exhaustive.

### 1.2.2 Une classification des initiatives d'agriculture sociale en Europe

L'établissement d'une typologie est essentiel pour classifier et comprendre les différentes variations et spécificités dans le domaine communément désigné sous le nom d'agriculture sociale.

D'après Hassink (2009), les différents types d'initiatives d'agriculture sociale peuvent être distingués selon une diversité de critères : *les objectifs, les statuts juridiques, l'organisation et l'utilisation de la main-d'œuvre, les groupes cibles, ainsi que la nature de l'activité principale, qu'il s'agisse de production agricole ou de services sociaux*. Une classification des différents types de fermes sociales se concentrent ainsi spécifiquement sur les objectifs (Hassink, 2009)

(Cf. Annexe n°1). Premièrement, les fermes peuvent être orientées vers les soins. Elles vont donc essentiellement proposer des services de soins auprès des bénéficiaires. Deuxièmement, les fermes peuvent être orientées vers le travail/emploi. Elles vont donc pleinement intégrer les bénéficiaires dans la production agricole. Troisièmement, les fermes sont orientées vers l'éducation et la pédagogie. Cette éducation vise principalement les enfants. Le terme « *ferme sociale* » désigne des exploitations agricoles ou des environnements ruraux qui intègrent des activités sociales ou thérapeutiques visant à soutenir des groupes vulnérables ou marginalisés de la société. Cette approche permet de mieux comprendre la diversité des missions et des finalités poursuivies par ces initiatives. En catégorisant les fermes sociales en fonction de leurs objectifs, il devient plus facile de distinguer les caractéristiques uniques et les contributions spécifiques de chaque type de ferme à la société.

Selon Hassink (2009), une estimation précise du nombre de fermes sociales dans les différents pays reste complexe. Pour autant, SoFar<sup>5</sup> propose une estimation, en Belgique, il existe 308 fermes sociales accueillant environ 2000 bénéficiaires. En France, on recense 400 initiatives spécialisées dans l'inclusion sociale associative, 1200 fermes pédagogiques, et 500 fermes thérapeutiques. En Italie, environ 675 fermes thérapeutiques, inclusives et sociales sont répertoriées. Aux Pays-Bas, une estimation de SoFar (Hassink, 2009) indique qu'il y a 839 fermes sociales accueillant 10 000 bénéficiaires.

Les projets d'agriculture sociale en Europe peuvent ainsi être orientés vers les soins, le travail/emploi ou encore l'éducation. Ces projets sont relativement présents au sein des Pays Européens. La question de la place qu'accorde l'Union Européenne à ces projets se mérite dès lors d'être posée.

### **1.3 Vers une agriculture sociale soutenue par l'Union Européenne ?**

Le projet SoFar démontre une forme d'impulsion de la part de l'Union Européenne pour l'agriculture sociale. Plus récemment, l'Union Européenne montre son soutien aux solutions basées sur la nature. Ces solutions entretiennent des liens étroits avec les projets d'agriculture sociale et thérapeutique.

#### **1.3.1 Le projet SoFar**

Le projet SoFar, soutenu par l'Union Européenne, visait à créer des conditions favorables à l'agriculture sociale et à renforcer les échanges entre la recherche et la pratique.

La Communauté de Pratique (CoP) « *Farming for Health* » est un regroupement de professionnel·le·s, de chercheur·e·s et d'autres parties prenantes qui collaborent pour explorer et promouvoir les liens entre l'agriculture et la santé (Hassink et Van Dijk (éd.) 2006 référencé par Wydler, 2010). Cette communauté se concentre particulièrement sur la promotion du Green Care d'après Wydler (2010). Un des projets mis en œuvre par la CoP est le projet Social

---

<sup>5</sup> Le projet SoFar visait à favoriser l'émergence des projets d'agriculture sociale dans les pays Européens.

Farming (SoFar). Les principaux objectifs de cette initiative étaient de créer des conditions favorables à l'agriculture sociale et de renforcer les échanges entre la recherche et la pratique (Wydler, 2010).

Selon Mammuccini (2009), le projet SoFar, financé par l'Union Européenne pour soutenir de nouvelles politiques agricoles, a été achevé en 2009 (Di Lacovo et O'Connor, 2009). Ce soutien visait à fournir des preuves sur l'impact de l'agriculture sociale (Mammuccini, 2009). Le projet SoFar a facilité la collaboration pour explorer un domaine jusque-là peu étudié, avec des résultats pouvant catalyser des changements significatifs, notamment dans les zones rurales (Mammuccini, 2009). D'après Mammuccini (2009), la conclusion du projet SoFar propose une vision et une méthodologie pour renforcer la vitalité rurale en Europe. Ces résultats pourraient constituer un élément essentiel pour le développement des politiques communautaires. Les politiques communautaires se réfèrent aux décisions prises au niveau de l'Union Européenne pour réglementer différents domaines tels que l'agriculture et l'environnement dans le but de promouvoir des objectifs communs parmi les États membres. Cet engagement reflète un intérêt marqué de l'Union européenne envers l'agriculture sociale. Ces politiques nécessitent des lignes directrices stratégiques pour élaborer des outils d'intervention et des politiques efficaces, permettant ainsi de mettre en œuvre des mesures concrètes et harmonisées à travers l'Europe.

L'Union Européenne a manifesté un intérêt significatif pour l'agriculture sociale, comme en atteste son implication dans le projet SoFar dès les années 2000. Cependant, se maintient-elle toujours engagée à soutenir de telles initiatives aujourd'hui ?

### 1.3.2 Les solutions basées sur la nature

L'Union européenne considère les solutions basées sur la nature comme une approche crédible pour résoudre les défis majeurs, tels que la perte de biodiversité, le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe.

En effet, les solutions basées sur la nature explorent les caractéristiques et les processus naturels pour relever les défis environnementaux, sociaux et économiques, contribuant ainsi à renforcer la résilience. Ces dernières années, l'Union Européenne a observé une montée en puissance des solutions basées sur la nature, soulignant leur rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité et la fourniture de divers services écosystémiques bénéfiques. En effet, les services écosystémiques font référence aux avantages ou aux services fournis par les écosystèmes naturels, qui contribuent directement ou indirectement au bien-être humain. Pour soutenir cette approche, la politique européenne s'engage à accroître les investissements, tant publics que privés, dans les solutions basées sur la nature. Ne pourrait-il pas ainsi indirectement favoriser le développement de l'agriculture sociale au sein des pays européens ?

Les solutions basées sur la nature représentent un pilier essentiel du changement transformateur nécessaire pour rendre nos sociétés et économies plus durables et justes. Selon Nicolosi et al. (2021), ce concept est de plus en plus associé à l'agriculture sociale, ce qui renforce les principes communs entre ces approches. En effet, l'agriculture sociale promeut des pratiques agricoles et

des interventions sociales qui utilisent les écosystèmes naturels pour favoriser la durabilité et le bien-être des communautés. D'après Di Iacovo et al. (2015), l'agriculture sociale est elle-même une solution basée sur la nature, où l'agriculture est vue non seulement comme thérapeutique pour les individus, mais aussi bénéfique pour l'environnement dans son ensemble (Nicolosi et al., 2021).

L'agriculture sociale peut se définir comme une activité agricole intégrant des services de soins, d'insertion professionnelle et éducatifs. Des initiatives de ce type existent dans les pays européens depuis les années 1960. L'Union Européenne n'a pas légiféré sur l'agriculture sociale. Pour autant, elle accorde un intérêt particulier pour les solutions basées sur la nature.

Ainsi l'agriculture sociale en tant que nouvelle forme d'agriculture plus respectueuse des individus et de l'environnement ne devrait-elle pas susciter un intérêt de la part des institutions Européennes ? Cependant, les initiatives d'agriculture sociale et thérapeutique sont étroitement liées aux spécificités des pays où elles se développent. De plus, le concept d'agriculture sociale peut revêtir des particularités propres à chaque pays. Par conséquent, cette étude propose d'appréhender le concept d'agriculture sociale en France.

## **Chapitre 2 – L'agriculture sociale et thérapeutique en France**

Le concept d'agriculture sociale prend des formes diverses à travers les pays européens, souvent influencés par les modèles de protection sociale. En France, cette pratique est désignée sous le nom d'Agriculture Sociale et Thérapeutique (AST). Les initiatives françaises, largement portées par des acteur·rice·s de l'économie sociale et solidaire, visent principalement à répondre à un besoin sociétal : l'inclusion sociale. Cette orientation peut être étroitement associée au concept d'innovation sociale.

### **2.1 La protection sociale et ESS : influences sur l'agriculture sociale en France**

Les initiatives d'AST en France sont étroitement liées au modèle de protection sociale du pays, qui influence leur conception et leur diffusion. Une particularité notable de ces initiatives est qu'elles sont principalement menées par des acteur·rice·s de l'économie sociale et solidaire.

#### **2.1.1 Les influences du modèle de protection sociale**

En Europe, les modèles de protection sociale influencent considérablement les pratiques de l'agriculture sociale (Di Iacovo, 2020). Le modèle conservateur-corporatiste, auquel appartient le système de protection en France (Borgetto, 2007) en est un exemple significatif.

Ce modèle met l'accent sur la qualité du travailleur, où les employeurs et les salariés cotisent pour garantir un « *revenu de remplacement* » en cas de risque couvert par le système de protection sociale (Borgetto, 2007). Toutefois, en France, une transition progressive des cotisations sociales vers des ressources fiscales est observée (Borgetto, 2007). En effet, depuis 1945, les autorités publiques persistent dans leur engagement à assurer l'accès de toute la population aux protections offertes par le système de sécurité sociale et à combler ses lacunes (Borgetto, 2007). L'émergence de prestations dites non contributives dans divers domaines a également contribué à affaiblir le lien initial entre protection sociale et emploi (Borgetto, 2007). Dans le cadre spécifique de l'agriculture sociale en France, Di Iacovo (2020) nomme cette pratique « *Workfare* ». Cette pratique se caractérise par une approche de la protection sociale qui met l'accent sur la création d'emplois et de projets. L'accueil en agriculture sociale s'effectue au sein des activités de soins du secteur public ou dans des structures de l'économie sociale et solidaire. De plus, les pratiques d'agriculture sociale se concentrent principalement sur des activités agricoles menées dans des centres ou structures de santé spécialisées, visant principalement des personnes handicapées, des personnes souffrant de dépendances et des personnes défavorisées. Par ailleurs, les contraintes budgétaires demeurent élevées, présentant plusieurs défis à relever. Cependant selon Di Iacovo (2020), la France fait partie des pays reposant sur le modèle *Workfare* avec le plus grand nombre de projets.

Au-delà des modèles de protection sociale, deux tendances influent la dissémination et la mise en œuvre des initiatives d'agriculture sociale à l'échelle nationale, même lorsque ces dernières évoluent dans le cadre d'un modèle de protection sociale partagé (Di Iacovo, 2020). Selon Di Iacovo (2020), les défis relatifs aux ressources et aux ajustements constituent des préoccupations centrales pour les systèmes de protection sociale en Europe. Les pays européens font face à des obstacles significatifs en termes de gestion des dépenses publiques et de prestation de services. Les demandes sociétales nationales en termes de justice sociale et d'inclusion sociale constituent également une tendance significative (Di Iacovo 2020). Cette notion renvoie aux potentielles attentes de la société concernant les droits sociaux et la manière la plus efficace de répondre à ces attentes. Ainsi, le développement de l'agriculture sociale en France pourrait être plus lent que certains pays. En effet, les ressources publiques sont suffisantes et le niveau d'attentes en termes de nouveaux services innovants est relativement bas, notamment en raison de la disponibilité élevée et de la qualité des services existants (Di Iacovo, 2020).

Le modèle de protection sociale influence le concept d'agriculture sociale et thérapeutique en France. Ce modèle oriente les initiatives d'agriculture sociale et thérapeutique vers la création d'emploi. Le développement de ses initiatives en France est relativement restreint.

### 2.1.2 La particularité de l'agriculture sociale et thérapeutique en France

L'agriculture sociale et thérapeutique peut s'exercer dans une variété de structures associatives, d'établissements médico-sociaux ou de fermes, illustrant ainsi la diversité des

pratiques. D'après Hassink (2009), le terme « *diversité* » caractérise les pratiques d'AST en France.

En 2020, la France métropolitaine compte près de 389 000 exploitations agricoles, parmi lesquelles 36,4 % complètent leur activité de production par une ou plusieurs activités de diversification. En effet, la diversification des exploitations agricoles peut être appréhendée de deux manières distinctes (Bonhommeau, 2014). Premièrement, elle se caractérise par l'exécution d'activités qui prolongent l'acte de production ou dont les activités sont directement liées au fonctionnement ou à la gestion de l'exploitation agricole. Deuxièmement, la diversification peut signifier une certaine « *désécialisation* » de l'acte de production impliquant ainsi l'exploration de nouveaux domaines ou la culture de nouvelles plantes. La diversification n'est pas définie de manière législative, mais plutôt interprétée par les individus en fonction de leur contexte et de leurs besoins spécifiques. La priorité historique des exploitations agricoles en France a souvent été la production alimentaire et la gestion des terres, avec moins d'accent sur la diversification vers des services de nature sociale ou éducative. En conséquence, 23% des exploitations se spécialisent dans la vente de circuits courts et seulement 0,4 % des exploitations agricoles proposent des services médico-sociaux ou éducatifs.

D'après Hassink (2009), l'agriculture sociale et thérapeutique en France est davantage considérée comme une activité « *éthique* » et « *solidaire* ». Ainsi les initiatives d'AST ne sont pas explicitement mises en place pour une diversification agricole mais à des fins sociales selon Hassink (2009). Ainsi, les structures associatives et les établissements sociaux jouent un rôle crucial dans le développement de l'agriculture sociale et thérapeutique en France. Parmi ces structures, environ 1 500 Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) offrent des opportunités de travail adapté aux personnes en situation de handicap, dont certaines se spécialisent dans des activités agricoles. Parallèlement, les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), soutenus par des réseaux tels que le Réseau Cocagne, contribuent à l'insertion économique dans le secteur agricole. Les foyers de vie et les Services d'Accueil de Jour (SAJ) participent également à des initiatives agricoles thérapeutiques pour des personnes avec des handicaps, renforçant leur inclusion sociale et leur bien-être.

Les projets d'agriculture sociale et thérapeutique sont principalement soutenus par le gouvernement Français pour lutter contre le chômage. Les fermes individuelles peuvent mener ses projets dans une logique de diversification. Pour autant, les initiatives d'agriculture sociale et thérapeutique en France sont majoritairement portées par le secteur associatif. Cet engagement s'inscrit pleinement dans les principes de l'Économie Sociale et Solidaire.

## **2.2 Les deux principales orientations de l'agriculture sociale et thérapeutique en France**

L'agriculture sociale et thérapeutique englobe deux orientations principales : d'une part orientée vers les soins et d'autre part vers le travail et l'emploi (Hassink, 2009). Les initiatives dans ce domaine s'efforcent naturellement de fournir des services adaptés à des individus en situation de vulnérabilité. Toutefois, ces services doivent faire face à divers enjeux et défis.

### 2.2.1 La dimension « thérapeutique » : exploration et enjeux

Selon le dictionnaire Le Larousse, le terme « *thérapeutique* » signifie « *soigner* ». Dans le cadre de l'agriculture sociale et thérapeutique, l'aspect thérapeutique vise principalement à soulager les maux des bénéficiaires, qui peuvent inclure les personnes âgées, celles en situation de handicap ou celles souffrant de maladies.

D'après Doidy et Dumont (2014), l'exploration des bienfaits de la nature constitue un thème central dans de nombreuses études qui cherchent à vérifier l'hypothèse selon laquelle le travail agricole, en particulier dans une perspective biologique, possède des vertus thérapeutiques. Ces recherches ont exploré les idées de « *care farming* » ou de « *social farming* » (Hassink et Van Dijk, 2006 ; Widmer et al., 2011 ; Fazzi, 2011). Pour autant, l'idée des bienfaits de la nature n'est pas exempte de critiques. Les structures de l'agriculture accueillent des publics considérés comme « *dangereux ou déviants* » (Weber, 1998 cités par Doidy et Dumont, 2014). Le travail aux champs était donc associé à une forme de réhabilitation morale (Castel, 1976, référencé par Doidy et Dumont, 2014). Pour autant, les espaces verts au temps présent peuvent fournir des services sociaux et psychologiques, tel que souligné par Manusset (2012) (cité par Personne et Bentze, 2016). Ces services peuvent être dispensés à travers des activités agricoles impliquant la nature ou les animaux. En effet, la zoothérapie est une discipline thérapeutique qui vise à établir une connexion entre des individus fragilisés et des animaux. De plus, les jardins ou exploitations agricoles peuvent également proposer des services thérapeutiques.

En France, ces lieux font face à plusieurs obstacles qui entravent leur expansion, notamment le manque de reconnaissance de leur efficacité par les autorités sanitaires, comme mentionné par Kowalczyk (2016) (cité par Personne et Bentze, 2016). Ainsi que des contraintes financières et humaines dans la mise en œuvre de ces projets au sein des établissements de santé (Personne et Bentze, 2016). Dans ce contexte, les exploitations agricoles peuvent jouer un rôle déterminant. En offrant des espaces propices à l'établissement de jardins thérapeutiques et à la pratique de l'agriculture sociale, les exploitations agricoles contribuent à favoriser le bien-être et la réhabilitation des individus. D'après Personne et Bentze (2016), ainsi que la création d'un jardin thérapeutique nécessite cependant la mobilisation de compétences diverses, allant de la « *conception du paysage à l'utilisation de techniques de jardinage écologiques et à la sélection de végétaux adaptés* », en impliquant également des professionnels de la santé tels que des psychologues. En effet, la prestation de services thérapeutiques requiert une assistance socio-sanitaire de haute qualité et un haut niveau de professionnalisme (Nicolosi et al., 2021). Ainsi, les exploitations agricoles engagées dans l'agriculture sociale et thérapeutique en France doivent travailler en étroite collaboration avec les établissements de santé pour mener à bien ces projets.

En parallèle de ses bénéfices thérapeutiques, l'agriculture sociale et thérapeutique en France peut être orientée vers l'accès au travail et l'emploi. En effet, les initiatives en France ne se limitent pas seulement à offrir des soins thérapeutiques, mais visent également à intégrer les bénéficiaires dans la société et à les aider à retrouver une activité professionnelle significative.

### 2.2.2 La dimension « sociale » : exploration et enjeux

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les initiatives d'agriculture sociale en Europe ont montré des résultats positifs en matière d'intégration sociale des personnes vulnérables.

En France, l'intégration professionnelle repose sur une politique visant à instaurer des mesures sociales pour lutter contre le chômage d'après Assouline et Granjon (2015). Cette approche politique a notamment favorisé le développement d'initiatives d'AST. L'accompagnement à l'insertion professionnelle dans le cadre de l'agriculture sociale et thérapeutique s'adresse principalement à des bénéficiaires recrutés sous des contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI). De plus, les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement professionnel spécifique. En effet, les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) relèvent du milieu protégé, contrairement au milieu ordinaire du travail. Les bénéficiaires ne sont pas soumis au code du travail mais peuvent tout de même participer à des périodes de mise en situation en milieu professionnel. Cette approche offre ainsi bien plus qu'une simple activité agricole ; elle représente une voie vers la réintégration sociale et la reconstruction de l'estime de soi pour les personnes marginalisées. Selon Assouline et Granjon (2015), environ 20% à 25% des individus impliqués dans les jardins d'inclusion sociale réussissent à réintégrer le marché du travail ou à reprendre une formation professionnelle à la fin de leur contrat.

Doidy et Dumont (2014) mettent en lumière la dualité des jardins d'insertion en France. Cette dualité réside dans la capacité des jardins d'insertion à concilier leur intégration dans les politiques sociales et de l'emploi avec leur rôle distinct d'accompagnement spécifique des individus en démarche d'insertion sociale ou professionnelle. Le défi des structures françaises est de développer des parcours plus individualisés où le collectif de travail (personnel encadrant et bénéficiaires) trouve un intérêt commun dans la dimension environnementale (Doidy et Dumont, 2014). En effet, les préoccupations liées à la production agricole et au respect de l'environnement ne sont pas prioritaires dans la prise en compte de l'aide sociale en France (Doidy et Dumont, 2014). En outre, les compétences du personnel encadrant reposent sur des capacités cruciales, selon Doidy et Dumont (2014) : *la gestion apaisée des interactions* (Goffman, 1988) et *l'engagement dans un travail de proximité* (Breviglieri et Stavo-Debauge, 2005). Le personnel encadrant chargé de l'accompagnement doit établir une relation étroite avec chaque bénéficiaire afin de gérer efficacement toute situation. Cela implique une connaissance approfondie des bénéficiaires, la mise en place de programmes pour prévenir les difficultés et encourager le progrès individuel. L'acquisition de ces compétences par le personnel encadrant soulève une question importante. Les exploitant·e·s agricoles qui offrent des services d'insertion sociale ou professionnelle sont-ils préalablement formés à cette tâche ? Cette difficulté pourrait expliquer le faible nombre d'exploitations agricoles engagées dans ce secteur spécifique.

Les orientations thérapeutique et sociale rencontrent plusieurs défis pour étendre leur portée. Pour autant, ces orientations reflètent un problème sociétal sous-jacent : l'exclusion sociale. Pour répondre à ce défi, les structures mobilisent l'activité agricole. Cette volonté de

transformation sociale laisse penser que l'agriculture sociale et thérapeutique pourrait être considérée comme une innovation sociale.

## 2.3 L'agriculture sociale et thérapeutique en France : une innovation sociale ?

L'agriculture sociale et thérapeutique peut-elle être considérée comme une innovation sociale ? Cette revue de littérature permet de dessiner les premiers contours des projets d'agriculture sociale et thérapeutique en tant qu'innovation sociale et d'appréhender ce concept.

### 2.3.1 Les approches de l'innovation sociale

Le terme « *innovations sociales* » est polysémique, ce qui signifie qu'il revêt plusieurs significations ou interprétations selon le contexte et les acteur·rice·s dans lequel il est utilisé (Richez-Battesti et al., 2012). Cependant d'après Besançon et Chochoy (2015), deux grandes approches de ce concept émergent : l'approche entrepreneuriale et l'approche institutionnaliste.

L'innovation sociale repose sur « *la dimension entrepreneuriale de l'innovation* ». Les entrepreneur·e·s sont considérés comme des acteurs majeurs du changement, parfois décrits dans une perspective schumpétérienne comme « *les chevaliers des temps modernes* » (Richez-Battesti et al., 2012). Selon Defourny et Nyssens (2010, cité par Richez-Battesti et al., 2012), il existe deux écoles de pensée américaines. L'école des recettes marchandes se fonde sur une définition précise de l'entreprise sociale. Selon Richez-Battesti et al. (2012), celle-ci est une forme d'organisation qui développe des activités économiques générant du profit, lequel est ensuite utilisé pour poursuivre une mission sociale. Cette conception de l'entreprise sociale s'est progressivement élargie pour inclure les organisations à but non lucratif (Richez-Battesti et al., 2012). Plus particulièrement, Yunus (2007), (cité par Richez-Battesti et al., 2012), précise que les organisations à but non lucratif doivent impérativement couvrir leurs coûts pour pouvoir être considérées comme des « *social business* ». L'école de l'innovation sociale aborde cette notion à travers le prisme de l'entrepreneur social. En effet, le profil type de ces entrepreneur·e·s est décrit comme dynamique, créatif et doté d'un fort leadership, soulignant ainsi l'importance de l'individu par rapport à l'organisation (Richez-Battesti et al., 2012).

L'innovation sociale qui se rapproche de « *l'économie sociale et solidaire* » s'inscrit notamment dans une approche institutionnaliste. En effet, l'expérimentation du processus collectif visant à adresser les besoins sociaux non satisfaits à l'échelle locale aspire à entraîner une transformation plus étendue sur la société (Richez-Battesti et al., 2012 d'après les travaux de Hillier et al., 2004 ; Klein, 2007 ; Harrison, 2010 ; Dacin et al. 2010). L'innovation sociale dans cette approche englobe des « *nouveaux procédés, des nouveaux lieux, des nouveaux services qui sont expérimentés en réponse à une pression d'un mouvement social qui participent à la transformation des rapports sociaux* » d'après Richez-Battesti et al. (2012). L'agriculture sociale et thérapeutique, qui a émergé dans les années 1970, a introduit de nouveaux services d'accueil, d'insertion sociale et d'accompagnement thérapeutique au sein des fermes et des jardins. Cette évolution a nécessité une modification substantielle des compétences des agriculteurs, transformant leur rôle traditionnel et enrichissant leurs activités par des dimensions

sociales et thérapeutiques. Les agriculteur·rice·s engagés dans cette forme d'agriculture doivent acquérir des compétences supplémentaires en psychologie, en pédagogie et en soins de santé. Ils jouent un rôle crucial dans l'insertion sociale des personnes vulnérables, notamment des personnes souffrant de troubles mentaux, des jeunes en difficulté ou des personnes âgées (Di Iacovo et O'Connor, 2009). Cette approche multifonctionnelle de l'agriculture est essentielle pour répondre aux défis contemporains liés à la durabilité, à l'équité sociale et à la santé publique. De plus, l'ancrage territorial de l'innovation sociale se manifeste par une dimension localisée de l'expérimentation, où les initiatives prennent racine dans un terreau fertile (Richez-Battesti et al., 2012). Ce contexte local favorise l'émergence de solutions adaptées aux spécificités et aux besoins de la communauté. Selon une approche institutionnaliste, l'innovation sociale repose sur un usage et un processus collectif, impliquant une large association des parties prenantes et leur participation active (Richez-Battesti et al., 2012). Cette approche collaborative permet de mobiliser des ressources locales, de renforcer les liens sociaux et de garantir que les innovations répondent véritablement aux attentes des populations locales.

Cette étude adopte une approche institutionnaliste de l'innovation sociale. La littérature n'apporte pas de confirmation définitive quant à la qualification des projets d'agriculture sociale et thérapeutique en France en tant qu'innovations sociales. Cette question de la caractérisation de l'innovation sociale nécessite de déterminer à quelle étape du cycle de vie des innovations sociales ces projets se situent.

### 2.3.2 Le cycle de vie d'une innovation sociale

Le cycle de vie d'une innovation sociale se compose de trois phases principales selon le TIESS : émergence, expérimentation, pérennisation et changement d'échelle, avec une phase facultative d'institutionnalisation.

Le schéma du cycle de vie d'une innovation sociale est un outil visuel<sup>6</sup> qui permet de comprendre le processus et le concept d'innovation sociale. D'après le dictionnaire Larousse, un processus peut être défini comme « *un enchaînement ordonné de faits ou de phénomènes, suivant un schéma déterminé et aboutissant à un résultat spécifique* ». Cette définition implique une révision continue des phases précédentes, soulignant ainsi l'aspect cyclique du développement de l'innovation sociale.

La phase d'émergence marque le début du processus, où les parties prenantes explorent activement un problème, un besoin, une aspiration ou une opportunité. Les parties collaborent pour explorer des solutions, puis procèdent à l'élaboration du design et au prototypage de la solution. En cas d'appropriation réussie du problème, cela conduit à la transition vers la phase d'expérimentation. L'étape intermédiaire facilitant cette transition est l'amorçage du projet, qui implique la mise en place des conditions préalables telles que les ressources nécessaires, les partenaires pour l'expérimentation et le développement, ainsi que la propriété de la solution. L'expérimentation implique une approche méthodique pour tester et ajuster les solutions

---

<sup>6</sup> Schéma du cycle de vie d'une innovation sociale. (s. d.). Territoires innovants en Économie sociale et solidaire liaison et transfert. Consulté 30 mai 2024, à l'adresse <https://tiess.ca/schema-du-cycle-de-vie-de-linnovation-sociale/>

proposées. Cette phase repose sur des cycles de rétroaction continus avec les parties prenantes, ce qui permet une adaptation progressive et une amélioration des solutions en réponse aux besoins réels. L'effet de cette expérimentation est une appropriation proche, c'est-à-dire que les solutions commencent à être intégrées dans les pratiques courantes et à répondre aux besoins quotidiens des utilisateurs. L'appropriation des solutions permet d'accéder à la phase de pérennisation et de changement d'échelle. L'étape intermédiaire permettant cette transition est le déploiement du projet incluant une évaluation rigoureuse de son potentiel et l'identification de partenaires stratégiques. La phase de pérennisation et de changement d'échelle se distingue par l'adoption de stratégies structurées de diffusion, de consolidation et de transformation sociale. Ces stratégies visent à promouvoir la propagation (étendre la portée du projet en l'introduisant à de nouveaux publics, communautés ou régions) ou l'approfondissement du projet (d'améliorer la qualité des services ou des produits offerts, d'augmenter l'efficacité opérationnelle, ou encore de diversifier les sources). L'impact principal est une appropriation étendue : intégration dans les pratiques habituelles, renforcement des compétences et durabilité des effets de l'innovation sociale. Cette troisième phase peut aboutir à la fin du projet si les conditions nécessaires à sa pérennisation ne sont pas réunies. Alternativement, elle peut conduire à une adaptation face à de nouveaux défis, ramenant ainsi le projet à une phase d'émergence, ou bien mener à son institutionnalisation. De plus, chaque étape du cycle de vie est enrichie par des activités transversales telles que l'analyse, la mobilisation, les stratégies de financement, l'accompagnement, le transfert de connaissances et l'évaluation. Ces activités favorisent les apprentissages collectifs et contribuent à l'évolution continue de l'innovation sociale tout au long de son parcours.

Les initiatives d'AST ont émergé dans les années 1960 en France. Les projets ont intégré les problématiques telles que l'exclusion sociale des personnes en situation de handicap et des plus précaires, ainsi que les solutions proposées par le soutien à l'activité agricole. Certaines initiatives se sont spécialisées dans des orientations spécifiques. Ces projets visent à s'étendre vers des territoires ou des publics plus vastes, dans le but de pérenniser leur activité.

Le concept d'« *innovation sociale* » prend différentes significations selon son approche entrepreneuriale ou institutionnaliste. En France, l'agriculture sociale et thérapeutique pourrait être considérée comme une forme d'innovation sociale. Cependant, la revue littérature et les recherches sur les caractérisations de cette innovation sociale sont à un stade préliminaire. Les initiatives en AST semblent fortement orientées vers la transformation sociale, notamment en promouvant l'inclusion et l'insertion sociale ainsi que le bien-être thérapeutique des bénéficiaires. Ces aspects témoignent de la dimension de résultat de ces initiatives, visant à améliorer les conditions de vie des individus et à renforcer les liens communautaires. Cette étude propose de caractériser l'AST en France dans une approche institutionnaliste, afin de proposer une définition complète de ce concept. L'enquête permet également d'étudier si ces initiatives aspirent à être institutionnalisées et de déterminer quelles sont les volontés sous-jacentes de ces projets.

## Partie 2 – Innovation sociale au sein des projets d’agriculture sociale et thérapeutique : Méthodologie et résultats

Cette étude s’inscrit dans une approche institutionnaliste pour explorer les enjeux liés à la qualification des projets d’agriculture sociale et thérapeutique comme innovations sociales en France. L’enquête a révélé les résultats et processus de ces innovations sociales, les changements institutionnels ainsi que le processus de diffusion. Les résultats de l’enquête mettent en évidence l’importance cruciale de développer des relations avec les acteurs·rice·s du territoire local pour les structures d’AST.

### Chapitre 1 – La méthodologie de recherche

La méthodologie adopte une approche hypothético-déductive. Les hypothèses (Cf. Annexe n°2), inspirées des travaux de Richez-Battesti et al. (2012) ainsi que de Besançon et Chochoy (2015) pour caractériser les diverses dimensions de l’innovation sociale, seront testées lors d’une enquête qualitative pour vérifier leur validité.

#### 1.1 Une étude de la dimension résultats et processus de l’innovation sociale

Cette étude consiste à analyser les caractéristiques de l’innovation sociale, en examinant à la fois sa dimension en termes de processus et de résultat, d’après Richez-Battesti et al. (2012) ainsi que Besançon et Chochoy (2015).

##### 1.1.1 Les projets d’agriculture sociale et thérapeutique : résultats

Cette étude cherche à explorer les résultats d’innovation sociale au sein des structures d’AST, en examinant les aspects de caractérisation liés à l’approche institutionnaliste.

D’après Besançon et Chochoy (2015), le résultat peut être considéré d’une part en termes d’accessibilité et d’autre part s’inscrire dans une logique de service. L’accessibilité fait notamment référence à l’amélioration des « *capabilités* » des individus (Besançon et Chochoy, 2015). Ce terme est étroitement lié à la théorie de la justice sociale formulée par Sen en 1980. En effet, les « *capabilités* » se réfèrent à la capacité des individus à choisir parmi les options qu’ils estiment précieuses et à les réaliser. Ainsi les « *capabilités* » englobent non seulement la liberté de choisir, mais aussi les moyens et les opportunités nécessaires pour concrétiser ces choix. De plus, l’innovation sociale peut également être envisagée dans une perspective de services (Besançon et Chochoy, 2015). En effet, elle partage des similitudes avec l’économie de la fonctionnalité, qui se focalise sur la prestation de services plutôt que sur la seule production et vente de biens matériels. Ainsi les structures d’AST devront fournir des services et développer les « *capabilités* » des bénéficiaires (**H1**. Les expérimentations d’agriculture sociale et thérapeutique proposent des services notamment d’inclusion sociale et thérapeutique et **H2**.

Les expérimentations d'agriculture sociale et thérapeutique développent les « capacités » des bénéficiaires.)

En somme l'enquête cherchera à mettre en lumière les services offerts au sein des structures d'AST ainsi que le développement des « *capacités* » des individus. L'approche institutionnaliste accorde également une attention particulière au processus.

### 1.1.2 Les projets d'agriculture sociale et thérapeutique : processus

Cette étude cherche à explorer le processus d'innovation sociale au sein des structures d'AST, en examinant les aspects de caractérisation liés à l'approche institutionnaliste.

L'innovation sociale possède également une dimension en termes de processus. L'analyse du processus des projets d'agriculture sociale et thérapeutique devra permettre de détailler la caractérisation de cette innovation sociale. Le processus d'innovation sociale est territorialisé (Besançon et Chochoy, 2015) (**H3**. La mise en œuvre des services proposés par l'agriculture sociale et thérapeutique est territorialisée : **H3.a**. Les projets d'agriculture sociale et thérapeutique forment des partenariats avec des acteur·rice·s du territoire ; **H3.b**. Les acteur·rice·s du territoire sont présents dans la gouvernance des projets ; **H3.c**. Les acteur·rice·s du territoire font parties intégrantes du modèle économique). Les initiatives d'innovation sociale sont développées et mises en œuvre en collaboration avec les acteur·rice·s locaux. En effet, la proximité « *géographique* » facilite la coordination et la coopération entre les différents acteur·rice·s impliqués dans le processus d'innovation sociale. En outre, la proximité « *organisationnelle* » et « *institutionnelle* » se réfère à la création de liens et de partenariats entre les organisations et les institutions locales, ce qui renforce la capacité d'action collective et la mise en œuvre d'initiatives sociales efficaces au niveau local. En somme, cette collaboration entre les différentes parties prenantes sur un territoire spécifique défini donne lieu à une « *expérimentation au niveau local* » d'après Richez-Battesti et al. (2012). Le processus d'innovation sociale s'exprime au travers une gouvernance élargie et participative (Besançon et Chochoy, 2015). La gouvernance est ainsi multi-parties prenantes (Richez-battesti et al. 2012) tels que les bénéficiaires, les salariés et l'ensemble des réseaux locaux dans un but coopératif et d'apprentissage collectif. De plus, le processus d'innovation sociale intègre un modèle économique pluriel (Besançon et Chochoy, 2015). Ce processus repose sur une variété d'acteurs et donc mobilise des ressources marchandes, redistributives ou basées sur la réciprocité.

Un des éléments de caractérisation de la dimension processus de l'innovation sociale est l'ancrage territorial. Ce dernier se matérialise au sein du modèle économique et du mode de gouvernance au sein de la structure. Cependant, cette proximité territoriale, notamment par l'établissement de relations, peut favoriser une dynamique de changement.

## 1.2 Une étude de la dynamique de changement institutionnel et de diffusion

Cette étude examine comment les structures d'agriculture sociale et thérapeutique initient un changement institutionnel au travers de leurs actions. Cette étude permet également d'identifier le processus de diffusion au sein des structures d'AST.

### 1.2.1 Les projets d'agriculture sociale et thérapeutique : moteur de changement institutionnel ?

Cette étude examine également l'aspect novateur des pratiques et idéaux au sein des projets d'agriculture sociale et thérapeutique. Ainsi est ce que les projets d'agriculture sociale et thérapeutique en tant qu'innovation sociale contribuent-ils à un changement institutionnel ?

L'innovation sociale se distingue par l'introduction de pratiques nouvelles qui rompent avec les normes, les pratiques ou les systèmes établis dans un environnement donné, Cloutier (2003), (cité par Besançon et Chochoy, 2015). Cette capacité à perturber les normes et les pratiques établies constitue l'essence même de l'innovation sociale et en fait un phénomène novateur. Selon Besançon et Chochoy (2015), l'originalité de l'innovation sociale réside principalement dans le changement institutionnel, englobant à la fois le processus et le résultat de cette innovation sociale. D'après Besançon (2015), le changement institutionnel correspond « *aux changements des habitudes de penser (représentations) et de faire (pratiques)* ». Le processus de l'innovation sociale impulse davantage cette dynamique de changement institutionnel. En effet, selon Besançon (2015), « *l'aspect collectif et relationnel du processus de l'innovation sociale peut jouer un rôle déterminant dans les dynamiques de changement et de diffusion à l'œuvre* ». Ainsi ces changements s'effectuent à plusieurs niveaux : l'individu, l'organisation, le territoire local et visent plus largement le système global (Cloutier, 2003, référencé par Besançon, 2015). Cette étude vise à déterminer si les projets d'agriculture sociale et thérapeutique souhaitent contribuer à un changement institutionnel et plus précisément à identifier quels types de changements sont visés (**H4**. Les projets d'agriculture sociale et thérapeutique contribuent à un changement institutionnel : **H4.a**. L'ensemble des parties prenantes sensibilisent les bénéficiaires et usagers ; **H4.b**. L'approche participative favorise des adaptations au sein de l'organisation ; **H4.c**. Les parties prenantes mettent en place des outils et actions pour développer le projet sur le territoire ; **H4.d**. Les parties-prenantes collaborent pour influencer les pouvoirs publics ou un autre territoire).

L'étude de l'influence des relations au sein des projets d'agriculture sociale et thérapeutique aide à comprendre les objectifs de changement institutionnel visés ainsi que la manière dont ces objectifs pourraient être partagés au sein des différents projets. De plus, cette étude soulève la question de la diffusion (Besançon, 2015).

### 1.2.2 Les projets d'agriculture sociale et thérapeutique : processus de diffusion

D'après Besançon (2015), la question de la diffusion est cruciale lorsque l'innovation sociale répond à des pressions de nature non marchande comme la justice sociale. Ainsi, selon

Besançon et Chochoy (2015), trois logiques peuvent être mises en lumière, l'innovation sociale peut être essaimée, diffusée et sélectionnée par les pouvoirs publics.

La logique d'essaimage incarne de manière métaphorique l'action de répandre. A l'instar, d'une colonie d'abeilles quittant sa ruche pour en former une nouvelle ailleurs, l'innovation propage ses idées, ses pratiques ou la globalité de son initiative vers de nouveaux lieux ou contextes. Ce processus est informel (Richez-Battesti, 2015) car sa diffusion s'effectue par les porteur·e·s du projet et le « *bouche à oreille* ». L'hypothèse (**H5**. Les projets d'agriculture sociale et thérapeutique s'inscrivent dans une logique d'essaimage) selon laquelle les projets d'agriculture sociale et thérapeutique s'inscrivent dans une logique d'essaimage repose sur le constat que les premières initiatives d'agriculture sociale et thérapeutique en France ont émergé dans les années 1960. Par conséquent, les projets actuels découlent de ses premières pratiques. Pour autant, tous les projets d'agriculture sociale et thérapeutique suivent-ils le même processus de diffusion ?

La logique de diffusion implique davantage les institutions et les fédérations au sein desquelles le projet émerge (Richez-Battesti, 2015). En somme, la diffusion s'effectue auprès des acteur·rice·s ayant interagi avec le projet (Besançon et Chochoy, 2015). De plus, la diffusion se focalise sur des pratiques et non l'entièreté du projet (Besançon et Chochoy, 2015). Ainsi, d'après Richez-Battesti (2015), le processus de diffusion est réticulaire. Les outils sont conçus pour faciliter sa normalisation. A titre d'illustration les outils peuvent être des « *labels, guides méthodologiques* ». Lorsque les parties prenantes du projet sont intégrées dans la construction des outils, une logique d'« *apprentissage* » (Mendell, 2007) (référéncé par Besançon et Chochoy, 2015) émerge. En effet, les acteur·rice·s se transmettent les pratiques d'après Besançon et Chochoy (2015). La logique de « *sélection* » (Commons, 1990) (référéncé par Besançon, 2015), repose sur une diffusion globale ou partielle de l'innovation sociale par les pouvoirs publics. Conséquemment, le verbe sélectionner se réfère à choisir, retenir quelqu'un ou quelque chose parmi plusieurs possibilités en fonction de critères déterminés. D'après Richez-Battesti (2015), les motifs sont une volonté de réaliser des économies de coût de la part des pouvoirs publics ou au service de la création d'emploi ou d'entreprises. Ainsi, cette diffusion s'effectue par la mise en place de nouvelles règles ou normes institutionnelles (Besançon, 2015). La sélection peut s'associer à une logique d'essaimage ou d'apprentissage d'après Besançon et Chochoy (2015). Enfin, selon Richez-Battesti (2015), « *l'innovation sociale quitte son statut d'expérimentation pour s'institutionnaliser progressivement* ». Par cette affirmation, on peut supposer que les pouvoir publics puissent être séduits par les services d'insertion professionnelle proposés par les projets d'agriculture sociale et thérapeutique en France (**H6**. Les parties prenantes des projets d'agriculture sociale et thérapeutique souhaitent tendre vers une logique de « *sélection* »).

Cette étude vise à explorer le processus de diffusion dans lequel s'inscrivent les projets d'agriculture sociale et thérapeutique. Cependant, ces projets adhèrent-ils tous à une même logique ? De plus, est-ce que les acteur·rice·s de ces projets aspirent véritablement à une institutionnalisation ? Pour vérifier ces hypothèses, cette étude repose sur une enquête qualitative.

### 1.3 L'échantillon et la collecte de données

L'enquête qualitative est réalisée auprès d'un échantillon de structures d'agriculture sociale et thérapeutique en région Auvergne-Rhône-Alpes. La construction du guide d'entretien repose sur le cadre théorique de la recherche. De plus, les entretiens sont semi-directifs.

#### 1.3.1 La présentation de l'échantillon

Le choix du terrain d'enquête a nécessité de mobiliser des ressources professionnelles sur le sujet. L'enquête s'est concentrée sur la région Auvergne Rhône-Alpes. De plus, des difficultés pour rencontrer les enquêtés ont été rencontrées.

En France, des réseaux d'agriculture sociale et thérapeutique commencent à émerger, bien que leur développement soit encore limité. Le réseau d'Agriculture Sociale et Thérapeutique en Région Auvergne-Rhône-Alpes (ASTRA) répertorie et soutient activement de nombreuses initiatives locales, facilitant ainsi l'accès à des informations et à un réseau structuré de praticien·ne·s et de projets. Le réseau ASTRA est l'un des plus développés en France, jouant un rôle clé dans la promotion et la coordination de l'agriculture sociale et thérapeutique dans la région. Cette enquête se concentre donc sur les pratiques de l'agriculture sociale et thérapeutique en Région Auvergne-Rhône-Alpes, choisie en raison de la visibilité accrue de ses initiatives grâce au réseau ASTRA. En Rhône-Alpes, on recense environ 300 initiatives d'agriculture sociale et thérapeutique, selon les données de Cap Rural.

Le réseau ASTRA a compilé un répertoire des structures engagées dans l'agriculture sociale de la région, facilitant ainsi la création d'une liste initiale de contacts. Les contacts ont été établis par courriel ou par appel téléphonique (Cf. Annexe n°3- liste des contacts). Ce premier contact a permis d'introduire la démarche de recherche. Cependant, la planification des entretiens s'est avérée complexe et a nécessité plusieurs relances, certaines structures sollicitées ne répondant pas ou déclinant en raison de contraintes de temps ou de réorganisations internes. L'échantillon est donc composé de trois parties prenantes de projet d'agriculture sociale et thérapeutique (Cf. Annexe n°4).

L'échantillon est composé de trois parties prenantes de projet d'agriculture sociale et thérapeutique. La collecte des données repose sur la construction d'un guide d'entretien semi-directif et d'une grille de codage.

#### 1.3.2 Le protocole de collecte de données

Les entretiens se sont déroulés du 24 mai au 12 juin. Le guide d'entretien a servi de support pour mener à bien les discussions. Les échanges étaient caractérisés par une approche permettant aux participants de s'exprimer librement. La construction de la grille d'analyse s'est fondée sur l'analyse des données recueillies et la revue de la littérature mobilisée.

Les entretiens ont été menés soit sur site au sein des initiatives d'agriculture sociale et thérapeutique, soit par visioconférence, afin de répondre aux préférences des interviewés.

Lorsque l'entretien s'est déroulé sur place, cela a permis de visiter les lieux, d'être présente lors d'événements et d'échanger avec le personnel encadrant ainsi qu'avec les bénéficiaires. Le déroulement des entretiens commençait par une introduction du sujet de discussion, suivie d'une demande de consentement éclairé pour l'enregistrement audio. Les échanges se sont déroulés de manière fluide, sans interruption, avec la liberté de revenir sur des points précédemment abordés, d'approfondir certains aspects sans forcément suivre un ordre strict du guide d'entretien (Cf. Annexe n°5). Les entretiens ont duré entre quarante minutes et une heure. En conclusion, les personnes interviewées se sont montrées enthousiastes à partager leurs initiatives et à participer à cet échange.

Les entretiens ont été transcrits et intégrés dans l'outil Taguette pour faciliter leur analyse. La construction d'une grille de codage (Cf. Annexe n°6) repose sur la revue littérature du cadre conceptuel de l'enquête. Cette revue littérature a permis d'identifier les principaux thèmes. Cependant, certains éléments ont émergé au cours des entretiens sans trouver de soutien dans la littérature existante.

La collecte des données de cette enquête qualitative a confirmé les hypothèses de recherche. De plus, elle a mis en lumière l'importance cruciale des partenaires locaux. En effet, les acteurs locaux jouent un rôle essentiel dans le développement et la diffusion à grande échelle des projets.

## **Chapitre 2 – Les résultats de l'enquête**

Cette enquête illustre l'innovation sociale, tant au niveau des résultats que des processus, au sein des structures porteuses du projet d'agriculture sociale et thérapeutique en Région Auvergne Rhône-Alpes. Les hypothèses formulées ont été globalement confirmées, à l'exception de celle concernant l'essaimage. En effet, une structure (jardin de cocagne) adopte une logique de diffusion.

### **2.1 L'analyse des résultats de l'innovation sociale dans les structures d'Agriculture Sociale et Thérapeutique**

Les projets d'agriculture sociale et thérapeutique fournissent une gamme variée de services <sup>7</sup> avec pour dénominateur commun l'accès à une alimentation saine pour tous. De plus,

---

<sup>7</sup> **HI.** Les expérimentations d'agriculture sociale et thérapeutique fournissent des services notamment d'inclusion sociale et thérapeutique.

ces projets permettent de développer les « *capabilités* » des individus à travers les services proposés<sup>8</sup>. Toutefois, cette accessibilité est marquée par certaines difficultés.

### 2.1.1 Les prestations de service : « un consensus sur l'accès à une alimentation saine pour tous »

Les services fournis par les initiatives étudiées sont l'accompagnement à l'insertion professionnelle, le soutien thérapeutique, l'éducation, l'accueil paysan, l'hébergement, la préservation des espaces verts et notamment l'accès à une alimentation saine.

Premièrement, certains des services des projets d'AST sont conformes à la littérature (Cf. Annexe n°1). L'agriculture sociale et thérapeutique offre un accompagnement crucial à l'insertion professionnelle. « *Il y a deux axes dans ce que l'on fait. Il y a l'axe production sur les chantiers et il y a l'axe accompagnement* » (Christine, directrice, association d'insertion professionnelle). L'axe de production est un service au même titre que l'accompagnement à l'insertion professionnelle, « *c'est au travers de cet axe là qu'on va valoriser les personnes* » (Christine, directrice, association d'insertion professionnelle). En effet, les bénéficiaires « *sont en insertion professionnelle. Et je leur dis, vous allez participer à un chantier de production. Ils sont dans une entreprise ici, une entreprise solidaire, une entreprise apprenante, mais ils sont salariés. Ce sont des collaborateurs. Donc moi, je les mets en valeur au travers de ça déjà* » (Christine, directrice, association d'insertion professionnelle). Les projets jouent également un rôle thérapeutique important, comme illustré par Pierre : « *[nom d'une structure], c'est essentiellement l'accueil d'adultes autistes avec des symptômes relativement lourds. La ferme est un support éducatif pour les autistes, intégrant leurs activités avec celles de la ferme.* » (Pierre, photographe et réalisateur de films documentaires, membre du réseau ASTRA). Enfin, les projets d'AST proposent également des services éducatifs. En effet, Pierre à travers la visite de différents projets d'agriculture sociale et thérapeutique stipule : « *Et vous vous rendez bien compte, là, de la dimension éducative de l'activité agricole.* » (Pierre, photographe et réalisateur de films documentaires, membre du réseau ASTRA).

Deuxièmement, cette étude a révélé d'autres services offerts par les projets d'agriculture sociale et thérapeutique. En effet, l'hébergement est également un service, comme le confirme Pierre : « *l'hébergement, vous avez certains jardins de Cocagne qui sont foyers d'hébergement. On dit qu'ils logent* ». Pour les initiatives d'accueil dans des fermes individuelles, l'activité agricole devient un moyen de logement et d'intégration sociale. « *Sur la ferme, quand vous avez de la production agricole, bien souvent, l'activité d'accueil, c'est plutôt l'activité de la femme* », (Pierre, photographe et réalisateur de films documentaires, membre du réseau ASTRA). Cependant, « *dans des fermes individuelles, là, c'est un agriculteur qui décide d'accueillir tel profil de personne. Il n'y aura pas une multitude de services.* » (Pierre, photographe et réalisateur de films documentaires, membre du réseau ASTRA). De plus, ces initiatives contribuent à la préservation des espaces verts. « *On a quelques activités par exemple en hiver quand il n'y a pas de maraîchage, enfin quand il y en a moins, on travaille sur les espaces verts.*

---

<sup>8</sup> H2. Les expérimentations d'agriculture sociale et thérapeutique développent les « *capabilités* » des bénéficiaires.

» (Fanny, animatrice projets d'accessibilité alimentaire, chantier d'insertion membre du réseau cocagne). Au sein de ces structures, l'accent est principalement mis sur le maraîchage biologique, promouvant ainsi des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement. Par ailleurs, les projets d'AST s'engagent dans la promotion d'une alimentation saine et dans la sensibilisation à celle-ci, comme l'explique Fanny du réseau Cocagne : « *On essaie de rendre les légumes bio accessibles pour tous* » (Fanny, animatrice projets d'accessibilité alimentaire, chantier d'insertion membre du réseau cocagne). Ce service est proposé dans l'ensemble des structures interrogées dans le cadre de cette enquête. Ce service repose principalement sur des valeurs fortes, visant à redonner à l'alimentation son rôle essentiel et primordial, même pour les générations futures. Comme l'illustre Christine « *ramenons les enfants à cultiver. Ramenons les enfants à la terre* » (Christine, directrice, association d'insertion professionnelle).

Les associations interrogées offrent des services aux bénéficiaires et plus largement, œuvrent pour la société en proposant une alimentation accessible à tous. Ces services visent-ils à développer les « *capabilités* » des bénéficiaires ?

### 2.1.2 Le développement des « capabilités »

Les bénéficiaires doivent être accompagnés par des dispositifs afin de développer leur autonomie et d'être prêts à prendre des décisions éclairées. Cependant comment les initiatives d'AST contribuent-elles au développement des « *capabilités* » ?

Les bénéficiaires sont suivis en prenant en considération leurs compétences pour valoriser ces dernières. En effet « *tous ceux qui ont des compétences au travers de nos chantiers vont pouvoir les développer. Par exemple, j'ai dans mes équipes, un menuisier. Eh bien, on devait faire un escalier dans les bois ce n'était pas son équipe qui devait le faire. Mais on lui a demandé si ça l'intéressait de participer. Et là, à ce moment-là, il va pouvoir être valorisé au travers de ses compétences sur ce chantier-là* » (Christine, directrice, association d'insertion professionnelle). « *À terme, ils font beaucoup de stages quand ils sont chez nous pour essayer de trouver leur voie, ce qui peut vraiment leur plaire. Et puis nous, on travaille à essayer de trouver des partenaires pour les stages, à trouver des partenaires qui peuvent finir sur des emplois durables* ». (Fanny, animatrice projets d'accessibilité alimentaire, chantier d'insertion membre du réseau cocagne). Les bénéficiaires sont ainsi libres de leur choix professionnel, « *ils peuvent vraiment partir dans divers domaines, c'est l'objectif* », (Fanny, animatrice projets d'accessibilité alimentaire, chantier d'insertion membre du réseau cocagne).

Le développement des « *capabilités* » des bénéficiaires n'est pour autant pas sans difficultés. En effet, Pierre partage l'expérience d'un ESAT, « *ils accueillent des personnes avec handicap psychique. Et ils les mettent au travail 30 heures par semaine. Le but, c'est qu'au bout d'un certain nombre d'années, ces jeunes – parce qu'ils sont quand même assez jeunes – puissent se sentir capables de retourner ou d'aller vers ce qu'on appelle le marché du travail ordinaire* » (Pierre, photographe et réalisateur de films documentaires, membre du réseau ASTRA).

Cependant, Pierre souligne également les défis associés, « *c'est compliqué, quoi. Donc en général, quand les jeunes veulent sortir de l'ESAT, qu'est-ce qu'ils font ? Ils vont vers d'autres*

*structures de l'économie sociale et solidaire* ». Ainsi le chemin vers l'intégration dans le marché du travail ordinaire peut être particulièrement difficile pour certains bénéficiaires malgré la création de partenariats.

Les projets d'agriculture sociale et thérapeutique montrent des résultats significatifs en termes d'accessibilité et de logique de service dans leur innovation sociale. Le service commun aux initiatives de cette étude est de proposer une alimentation saine pour tous. Toutefois, l'accessibilité peut poser des défis selon les bénéficiaires. La mise en œuvre de ses résultats repose essentiellement sur des « *partenariats* ».

## 2.2 L'analyse du processus de l'innovation sociale dans les structures d'Agriculture Sociale et Thérapeutique

Les projets d'agriculture sociale et thérapeutique dans le cadre de cette étude sont territorialisés<sup>9</sup>. En ce sens, les projets forment des partenariats avec des acteur·rice·s locaux. Ces partenariats se traduisent également au travers d'une gouvernance élargie et participative ainsi qu'un modèle économique pluriel<sup>10</sup>.

### 2.2.1 Une diversité de partenariats : publics, privés et économie sociale et solidaire

Les initiatives d'AST pour mettre en œuvre leurs actions doivent s'intégrer dans le contexte territorial et ne peuvent être isolées. Le territoire revêt une importance particulière pour les structures interrogées comme le souligne Fanny, « *d'être dans le territoire, de jouer notre rôle dans le territoire. Donc, c'est vraiment un truc très territorial* » (Fanny, animatrice projets d'accessibilité alimentaire, chantier d'insertion membre du réseau Cocagne).

En effet, les projets entretiennent des relations étroites avec « *les communes et les communautés de communes* » (Fanny, animatrice projets d'accessibilité alimentaire, chantier d'insertion membre du réseau cocagne) ou encore « *France Travail* » (Christine, directrice, association d'insertion professionnelle). Les associations étudiées tissent ainsi des liens avec des acteur·rice·s publics du territoire. De plus, les structures ont des partenariats privés auprès « *des maraîchers* » (Fanny, animatrice projets d'accessibilité alimentaire, chantier d'insertion membre du réseau cocagne) et « *agriculteurs* » (Christine, directrice, association d'insertion professionnelle). Cependant ces relations privées ne sont pas nécessairement formelles : « *rien n'est signé. On se tape dans la main* » (Christine, directrice, association d'insertion professionnelle). Pour autant, des relations plus formelles s'instaurent avec des entreprises du territoire notamment pour construire le parcours d'insertion professionnelle. « *On fait partie d'un groupement d'employeurs qui est apolitique et qui fonctionne vraiment bien sur le territoire. Je vais pouvoir placer dans des entreprises des salariés en parcours d'insertion sur des immersions, etc. Donc, on crée aussi notre réseau d'entreprises* » (Christine, directrice, association d'insertion professionnelle). Les structures d'AST peuvent également être membres

---

<sup>9</sup> **H3.** La mise en œuvre des services proposées par l'agriculture sociale et thérapeutique est territorialisée

<sup>10</sup> **H3.a.** Les projets d'AST forment des partenariats avec des acteurs du territoire ; **H3.b.** Les acteurs du territoire sont présents dans la gouvernance des projets ; **H3.c.** Les acteurs du territoire font parties intégrantes du modèle économique

d'un réseau, comme l'illustre l'exemple de Fanny : « *on appartient au réseau national Cocagne* ». Ce réseau peut contribuer au financement des actions, « *donc eux participent à hauteur d'1/3 dans ce programme d'économie solidaire* » (Fanny, animatrice projets d'accessibilité alimentaire, chantier d'insertion membre du réseau cocagne).

L'approche participative favorise la mutualisation des ressources humaines et financières au sein du territoire local. En effet, « *Avec les autres structures d'insertion, on a monté des actions communes, c'est-à-dire que quand on monte un atelier, par exemple le CV ou lettre de motivation, ça peut être notre CIP qui va animer l'atelier et dans cet atelier, il y a deux salariés de notre structure et deux salariés d'un autre chantier d'insertion. Et puis, on va mettre à disposition une salle, etc.* » (Christine, directrice, association d'insertion professionnelle). Les partenariats sont essentiels à la survie des structures d'agriculture sociale et thérapeutique. « *Il faut s'entourer le mieux possible et avoir de plus en plus de... C'est les partenariats sur un territoire qui vont à un moment donné faire force, faire soutien et faire que dans ces échanges, on va y croire encore* » (Christine, directrice, association d'insertion professionnelle). Les partenariats avec des acteur·rice·s du territoire privés, publics ou d'autres associations sont primordiaux pour la mise en œuvre des activités de la structures d'AST. Ces relations peuvent être fondées sur une coopération.

### 2.2.2 La participation des parties prenantes dans le modèle économique et la gouvernance

Toutes les parties prenantes, qu'il s'agisse d'entreprises locales, d'institutions publiques locales, d'associations locales, de maraîchers et d'agriculteurs, ainsi que les usagers et bénéficiaires, sont intégrées dans le modèle économique et la gouvernance des organisations.

D'après Besançon (2015), le processus territorialisé se concrétise par un modèle économique pluriel. Le modèle économique des structures interrogées repose sur une combinaison diversifiée de ressources. En effet, « *ce sont des emplois aidés donc on est subventionnés à ce niveau-là. On vend nos légumes que ce soit sur le marché, en panier classique, panier solidaire. Et après, les activités hivernales ou autrement dit les activités annexes et après les adhésions* » (Fanny, animatrice projets d'accessibilité alimentaire, chantier d'insertion membre du réseau cocagne). Tel que l'illustre Christine, les entreprises privées du territoire peuvent également contribuer au développement ou à la réalisation de l'activité au titre du mécénat, « *par exemple, on a installé des cuves de récupération d'eau. Et là, c'est une entreprise du groupement des industriels du territoire qui est venue faire les travaux, mais la facture était un peu lourde, même si on avait une aide conséquente de la Fondation Caisse d'épargne On ne pouvait pas porter le projet seul.* » (Christine, directrice, association d'insertion professionnelle).

Le processus territorialisé donne également lieu à une gouvernance élargie et participative selon Besançon (2015). Cette enquête porte sur des initiatives ayant le statut juridique d'associations. « *Alors, nous avons le statut d'association. Nous avons un conseil d'administration, un bureau et des administrateurs. Évidemment, n'importe qui peut se présenter* », (Fanny, animatrice projets d'accessibilité alimentaire, chantier d'insertion membre du réseau cocagne). La gouvernance élargie et participative repose néanmoins sur des relations de confiance entre les acteur·rice·s, « *j'ai la chance d'avoir un CA assez formidable, une gouvernance qui fonctionne*

*très, très bien. Par contre, il faut qu'il y ait un lien de confiance »* (Christine, directrice, association d'insertion professionnelle). Cette relation repose principalement sur des moments d'écoute impliquant toutes les parties prenantes, mais surtout les salariés <sup>11</sup> de l'organisation. *« Donc, c'est vraiment nécessaire d'être en partage d'expériences, d'idées, de ne pas se priver. Et se dire peu importe ce qu'on dit, ça peut être n'importe quoi, mais ce n'est pas grave. Il faut le dire. Et après, j'analyse tout ce que j'ai entendu. Et, forte de tout ça, j'essaye de prendre la meilleure décision »* (Christine, directrice, association d'insertion professionnelle). L'enjeu est de sensibiliser les bénéficiaires et usagers pour intégrer le conseil d'administration : *« on essaie un peu de mobiliser bénévolement, parce que c'est clairement du temps bénévole, de mobiliser, de savoir si ça intéresse les personnes de prendre part aux décisions, à l'activité du jardin. Mais pour l'instant, ça n'a pas l'air d'être quelque chose... En fait, vu qu'on propose juste un service de légumes, les personnes aussi peuvent être intéressées par les légumes, et c'est tout. »* (Fanny, animatrice projets d'accessibilité alimentaire, chantier d'insertion membre du réseau cocagne).

Le processus est territorialisé car les projets mobilisent une diversité d'acteur·rice·s locaux, les intégrant dans le modèle économique et le mode de gouvernance. Cependant, certaines initiatives parviennent à créer des liens plus étroits. Ces relations influencent directement le changement institutionnel.

## **2.3 L'analyse de la dynamique de changement institutionnel et de diffusion d'innovation sociale dans les structures d'Agriculture Sociale et Thérapeutique**

Les structures d'agriculture sociale et thérapeutique en lien avec les parties prenantes du territoire contribuent au changement institutionnel <sup>12</sup>. Ce changement institutionnel repose essentiellement sur les relations avec les partenaires. Le processus de diffusion des structures étudiées se positionne dans une logique de diffusion ou d'essaimage <sup>13</sup>.

### 2.3.1 La dynamique de changement institutionnel

Les relations étudiées entre les acteur·rice·s locaux ne se limitent pas à contribuer au modèle économique et à la gouvernance ; elles jouent un rôle concret dans le changement institutionnel.

Les parties prenantes peuvent sensibiliser les bénéficiaires et les usagers afin de promouvoir un changement de comportement. Cette sensibilisation peut passer par des actions d'animations *« autour du bien-vivre alimentaire entre autres c'est-à-dire quand il y a des paniers de légumes*

---

<sup>11</sup> Les salariés des structures étudiées sont composés des salariés permanents tels que les encadrants techniques et des salariés en insertion professionnelle.

<sup>12</sup> **H4.** Les projets d'agriculture sociale et thérapeutique contribuent à un changement institutionnel : **H4.a.** L'ensemble des parties prenantes sensibilisent les bénéficiaires et usagers ; **H4.b.** L'approche participative favorise des adaptations au sein de l'organisation ; **H4.c.** Les parties prenantes mettent en place des outils et actions pour développer le projet sur le territoire ; **H4.d.** Les parties-prenantes collaborent pour influencer les pouvoirs publics ou un autre territoire

<sup>13</sup> Rejet - **H5.** Les projets d'agriculture sociale et thérapeutique s'inscrivent dans une logique d'essaimage)

*avec des blettes et des panais et on a un rôle à jouer aussi sur comment on cuisine ça, comment on les conserve.* » (Fanny, animatrice projets d'accessibilité alimentaire, chantier d'insertion membre du réseau cocagne). De plus, le changement institutionnel auprès des individus peut également s'apparenter au développement des « *capabilités* ». Ce dernier ne pourrait s'effectuer sans les partenariats privés avec des employeurs du territoire.

De plus, les relations en particulier publiques donnent lieu à des projets sur le territoire tels que l'illustre Fanny : « *on va livrer des légumes aux employés de la mairie* », « *c'était un objectif RSE pour eux* » (Fanny, animatrice projets d'accessibilité alimentaire, chantier d'insertion membre du réseau cocagne). Cet exemple met en évidence la mise en œuvre d'un projet sur un territoire. Les projets d'AST peuvent également établir des partenariats avec des acteur·rice·s du territoire pour changer d'échelle (territoires ou publics visés). En effet, Fanny souligne « *il y a des choses à faire, là, par exemple, avec Léman Habitat, donc c'est un bailleur social, on est en train de réfléchir pour mettre en place des jardins aux pieds d'immeubles* ». (Fanny, animatrice projets d'accessibilité alimentaire, chantier d'insertion membre du réseau cocagne).

Enfin, certaines structures étudiées souhaitent s'inscrire dans une volonté de transformation sociale. « *On a un peu pour objectif que ça prenne de l'ampleur et c'est parti pour en l'occurrence avec le collectif que ça prenne de l'ampleur pour pouvoir proposer vraiment des légumes sur le territoire a beaucoup beaucoup de monde à revoir le modèle de l'aide alimentaire qui est quand même un modèle qui fonctionne avec la défiscalisation des dons de Carrefour et puis c'est de la malbouffe quoi. Il y a plus en plus de personnes précaires donc ce n'est vraiment pas une solution en fait de juste injecter de l'argent* » (Fanny, animatrice projets d'accessibilité alimentaire, chantier d'insertion membre du réseau cocagne). Le collectif composé des différents partenaires veut étendre leur portée à d'autres bénéficiaires, mais surtout collaborer pour retravailler le modèle actuel d'aide alimentaire au niveau national. Cette volonté s'inscrit dans une perspective de transformation globale.

La relation avec les partenaires est intimement liée au changement institutionnel. Les structures d'agriculture sociale et thérapeutique ne peuvent aspirer à transformer la société que par le biais de partenariats solides.

### 2.3.2 Analyse de l'adoption d'une logique de diffusion dans les structures

Le processus de diffusion des projets étudiés dans le cadre de cette recherche repose sur une logique de diffusion et sur une logique d'essaimage (Richez-Battesti, 2015).

Un des chantiers d'insertion examiné dans le cadre de cette étude échange régulièrement avec d'autres chantiers d'insertion du territoire. En effet, « *on se voit régulièrement les directeurs pour parler des difficultés qu'on a déjà. Tiens, j'ai de telles difficultés, comment tu fais toi, on partage nos expériences* » (Christine, directrice, association d'insertion professionnelle). Cet échange repose sur certains éléments constitutifs de l'innovation sociale auprès des partenaires du territoire. Cependant les membres de cette association rencontrent des difficultés entravant la diffusion de leur initiative : « *on n'a pas forcément les budgets pour promouvoir. Et il faut avoir une idée derrière la tête de développement économique. On n'est tellement pas là-dedans.*

*On est toujours à dire comment on va équilibrer »* (Christine, directrice, association d'insertion professionnelle). Les membres de la direction de la structure se concentrent sur la création de partenariats locaux et sur la gestion des subventions et des appels à projet. Les collaborateurs encadrants techniques supervisent l'accompagnement à l'insertion professionnelle et la mise en œuvre des chantiers d'insertion. Ainsi, les membres salariés de l'association ne sont pas disponibles pour mener une réelle réflexion sur une stratégie de diffusion. De plus, la notion de diffusion pour les membres de ce chantier d'insertion repose essentiellement sur une stratégie de communication auprès des citoyen·nes. Cette communication se réalise via un « *Facebook. Qui n'a pas fonctionné pendant des années. Mais on a fait quelques petits films pour mettre en valeur nos salariés* » (Christine, directrice, association d'insertion professionnelle) ou le bouche à oreille, comme l'illustre la remarque de Christine, directrice d'une association d'insertion professionnelle : « *c'est plus du bouche à oreille. On peut mieux faire, vraiment* ».

La logique de diffusion implique davantage des réseaux institutionnalisés (Richez-Battesti, 2015) tels que le réseau Cocagne. Effectivement, le réseau Cocagne est un acteur d'intérêt général soutenu par les politiques publiques. « *Le réseau Cocagne est quand même bien implanté sur le territoire c'est quand même pas mal connu donc c'est un bon soutien* » (Fanny, animatrice projets d'accessibilité alimentaire, chantier d'insertion membre du réseau cocagne). Ce réseau facilite les échanges de pratiques et les réflexions entre les différents membres : « *On rencontre plein, plein de jardins différents de toute la France. En fait, c'est un peu une stratégie nationale qui est retrouvée dans plein de jardins. Donc, c'est super intéressant d'en rediscuter ensemble* » (Fanny, animatrice projets d'accessibilité alimentaire, chantier d'insertion membre du réseau cocagne). Les membres du réseau Cocagne souscrivent à une charte assurant une ligne conductrice. Enfin, le réseau Cocagne collaborent avec « *les antennes en fait nationales du Secours populaire et des Restos du cœur, de la banque alimentaire* » (Fanny, animatrice projets d'accessibilité alimentaire, chantier d'insertion membre du réseau cocagne). Ces collaborations ont un impact significatif auprès des citoyen·nes et des pouvoirs publics. « *En fait voilà entre antenne nationale ils appellent enfin ils font des appels aux politiciens* » (Fanny, animatrice projets d'accessibilité alimentaire, chantier d'insertion membre du réseau cocagne).

Les structures étudiées ne suivent pas le même processus de diffusion. L'une adopte une logique d'essaimage, tandis que l'autre est soutenue par un réseau institutionnalisé, le réseau Cocagne, pour diffuser ses pratiques.

Les expérimentations en agriculture sociale et thérapeutique peuvent être qualifiées d'innovations sociales. Par ailleurs, le développement des structures porteuses du projet d'agriculture sociale et thérapeutique est intrinsèquement lié aux partenariats locaux. Les relations qui se tissent au sein du territoire favorisent ainsi une dynamique de changement institutionnel. Cependant, ces structures ne s'inscrivent pas dans le même processus de diffusion. Les parties prenantes des projets manifestent une forte volonté de reconnaissance. Toutefois, les acteurs de ces projets aspirent-ils réellement à une institutionnalisation ?

## Partie 3 – La reconnaissance de l’agriculture sociale et thérapeutique

Les enjeux de qualifier les projets d’agriculture sociale et thérapeutique en France comme innovations sociales sont nombreux. Cette qualification peut favoriser la reconnaissance des collectivités locales envers ces projets. Ainsi elles peuvent faciliter la diffusion sur le territoire. Cette reconnaissance pourrait aussi conduire à une institutionnalisation. Néanmoins, les structures AST proviennent principalement de l’économie sociale et solidaire. Cette particularité peut constituer un avantage significatif pour la reconnaissance de l’agriculture sociale et thérapeutique sans pour autant institutionnaliser ces innovations sociales.

### Chapitre 1 – Vers l’institutionnalisation de l’innovation sociale en Agriculture Sociale et Thérapeutique ?

Les innovations sociales, comme l’agriculture sociale et thérapeutique, peuvent intégrer une phase d’institutionnalisation. Cette reconnaissance constitue un objectif tant pour les porteur·e·s de projets que pour les acteurs publics, mais soulève également des questions sur ses implications et ses limites.

#### 1.1 Un désir de légitimité de l’agriculture sociale et thérapeutique

Dans le cadre de cette étude, les acteurs de l’agriculture sociale et thérapeutique partagent des aspirations communes pour la reconnaissance de ce concept notamment auprès des pouvoirs publics. Cependant, la reconnaissance de l’agriculture sociale est complexe du fait que ce concept entremêle différents domaines.

##### 1.1.1 Une volonté de reconnaissance

Les acteur·rice·s de l’agriculture sociale et thérapeutique en France souhaitent être reconnus par les pouvoirs publics pour cette forme d’agriculture.

*« Je pense qu’on n’a rien à perdre à reconnaître ce genre de d’action plus ce sera reconnu plus ce seront des choses qui seront pérennes dans le temps »* (Fanny, animatrice projets d’accessibilité alimentaire, chantier d’insertion membre du réseau cocagne). Les structures sont fortement contributrices des subventions. *« On sait que là par exemple enfin voilà les enveloppes risquent de baisser, le social ça passe souvent en dernier c’est la variable d’ajustement. En fait ça permet que plus d’initiatives qui portent ces valeurs-là continue. »* (Fanny, animatrice projets d’accessibilité alimentaire, chantier d’insertion membre du réseau cocagne). Un texte de loi ou une réglementation spécifique permettrait de sécuriser le financement et la soutenabilité des structures d’AST.

La reconnaissance doit se concentrer sur la valorisation du métier agriculteur·rice·s au sein de notre société. Par conséquent « *soutenir cette agriculture sociale, c'est soutenir tous les agriculteurs, quels qu'ils soient. Il y a de la souffrance dans ce monde agricole. Il y a des gens qui bossent 70 heures par semaine, qui s'éreintent, qui n'ont pas de retraite, qui se suicident beaucoup dans le monde agricole* » (Christine, directrice, association d'insertion professionnelle). Dans le contexte actuel et environnemental, la valorisation du métier est primordiale. Cette reconnaissance est étroitement liée aux concepts de multifonctionnalité de l'agriculture. En effet, l'enjeu sous-jacent est de reconnaître le potentiel de l'agriculture et par extension du métier d'agriculteur·rice à résoudre des défis sociaux complexes.

Les acteur·rice·s aspirent à une reconnaissance de l'agriculture sociale et thérapeutique par les institutions publiques, voire européennes. Cette légitimité pourrait prendre la forme d'une loi ou d'une réglementation spécifique. Cette démarche vise à assurer une reconnaissance étendue de cette pratique et à pérenniser les initiatives qui en découlent.

### 1.1.2 La complexité de reconnaître un concept transversal

La qualification des structures d'agriculture sociale et thérapeutique en tant qu'innovation pourrait-elle être une voie envisageable pour obtenir la reconnaissance des institutions Françaises ?

« *La complexité de cette affaire, c'est que lorsque vous parlez d'agriculture sociale et thérapeutique, vous parlez de quoi ? Vous parlez de politique agricole, vous parlez de handicap, donc ce n'est plus la même politique, vous parlez de chômage et de France Travail, c'est encore un troisième volet, et j'en passe* » (Pierre, photographe et réalisateur de films documentaires, membre du réseau ASTRA). L'agriculture sociale et thérapeutique est un concept aux multiples facettes. La reconnaissance du concept d'agriculture sociale et thérapeutique nécessiterait ainsi une coordination et une collaboration entre l'ensemble des parties prenantes. Cependant ces dernières peuvent être empreint de priorités et intérêts divergents.

L'enquête a permis de caractériser des éléments de l'innovation sociale au sein des structures étudiées. L'enjeu de qualifier les projets d'agriculture sociale et thérapeutique en termes d'innovations sociales est de susciter un intérêt pour cette forme d'agriculture auprès des institutions publiques. Dans les pays européens, l'innovation sociale est perçue comme une solution potentielle pour contribuer à la croissance économique et même redéfinir les politiques sociales (Richez-Battesti et al., 2012). Ainsi, passer par le biais de l'innovation sociale faciliterait-il la reconnaissance de l'agriculture sociale et thérapeutique par les institutions françaises voire européennes ?

Les structures d'AST sont considérées comme des innovations sociales. Leurs parties prenantes aspirent à leur institutionnalisation, espérant ainsi obtenir une reconnaissance accrue de l'agriculture sociale et thérapeutique. Cette institutionnalisation est motivée par une quête de légitimité et de reconnaissance positive.

## 1.2 Les enjeux de l'institutionnalisation

La quête de reconnaissance des projets d'innovation sociale est étroitement liée à leur diffusion. Cette dynamique se traduit par une appropriation externe susceptible de conduire à une institutionnalisation. Cette volonté peut émaner tant des acteurs publics que des porteurs de projets.

### 1.2.1 Le rôle des acteurs publics et des porteurs de projets

La question de l'institutionnalisation de l'innovation sociale est étroitement liée au processus de diffusion des projets. Les interactions entre acteurs publics et porteur·e·s de projets jouent un rôle crucial à cet égard.

Les relations entre les porteur·e·s de projets d'innovation sociale et les acteurs publics sont caractérisées par deux processus simultanés qui interagissent entre eux (Penven, 2015). D'après Penven (2015), les pouvoirs publics encouragent voire obligent les innovateur·rice·s sociaux à innover. Cet encouragement passe par des appels à projets financés par des fonds publics. Le Fonds Sociale Européen (FSE) est un instrument de promotion de l'emploi et de l'inclusion sociale. Il lutte également contre la précarité alimentaire grâce au Soutien européen à l'aide alimentaire (SEAA). En France, le FSE finance, au niveau national ou local, des projets portés par des acteurs publics et privés au bénéfice des personnes en difficulté d'insertion professionnelle et sociale. Les projets d'agriculture sociale et thérapeutique s'intègrent pleinement dans ce cadre. En retour, les innovateur·rice·s cherchent à être reconnus par les acteurs publics. En effet, ce double mouvement se caractérise par la volonté des porteur·e·s de projet d'agriculture sociale et thérapeutique de voir ce concept reconnu par les acteurs publics. En l'occurrence, les promoteur·rice·s de projets d'agriculture sociale et thérapeutique cherchent à faire reconnaître ce concept.

Ces relations peuvent conduire à l'institutionnalisation de l'innovation sociale. Ainsi l'institutionnalisation désigne le processus de création ou de modification d'une institution, soit un ensemble de règles, en vue de résoudre un problème ou un conflit qui était auparavant traité à un niveau individuel ou micro-social (définition tirée du dictionnaire Alternatives économiques).

Les projets d'agriculture sociale et thérapeutique, en tant qu'innovations sociales, peuvent être encouragés par les pouvoirs publics. Les porteur·e·s de projets cherchent aussi à obtenir leur reconnaissance. Cette reconnaissance peut mener à une institutionnalisation. Quelles sont donc les dynamiques de cette reconnaissance externe ?

### 1.2.2 La reconnaissance externe de l'innovation sociale

Le processus de diffusion des innovations sociales peut favoriser la normalisation et l'institutionnalisation. La reconnaissance de l'innovation sociale en externe peut être encouragée par un phénomène d'isomorphisme.

Premièrement, le processus de diffusion *réticulaire* permet de développer des outils qui reflètent un engagement accru des réseaux (Richez-Battesti, 2015). Ce lien vise à légitimer l'innovation

sociale. Par conséquent la question d'une institutionnalisation à court terme ne se pose pas (Richez-Battesti, 2015). Les fédérations et réseaux institutionnalisés contribuent à formaliser le processus d'innovation et de poser les prémices d'une normalisation (Richez-Battesti, 2015). Deuxièmement, la diffusion peut également s'apparenter à une forme d'essaimage (Richez-Battesti, 2015). L'innovation circule dans un flux d'informations, souvent numérisées, telles que la presse et les réseaux sociaux (Penven, 2015). D'après Penven (2015) son appropriation reste cependant aléatoire. Troisièmement, la diffusion territoriale peut en effet contribuer à une forme de normalisation de l'innovation sociale (Richez-Battesti, 2015). L'essaimage peut même être recommandé comme une façon d'exploiter des ressources complémentaires d'après Richez-Battesti (2015). En effet, l'innovation sociale peut être un outil dans les politiques publiques, notamment pour favoriser la création d'emplois. Par conséquent, l'innovation sociale commence souvent comme une expérimentation avant de s'institutionnaliser progressivement (Richez-Battesti, 2015). L'institutionnalisation débute généralement à l'échelle locale mais peut également s'étendre à l'échelle nationale (Richez-Battesti, 2015). Enfin, l'appropriation externe peut ressembler à une généralisation selon Penven (2015). La notoriété de l'innovation sociale se transforme en norme, son intégration n'étant plus remise en question. Cette banalisation se manifeste par la perte du caractère novateur de l'innovation (Penven, 2015).

L'appropriation externe est encouragée par un phénomène d'isomorphisme (Penven, 2015). Selon Di Maggio et Powell (1983) (référéncé par Penven, 2015), trois formes d'isomorphismes existent : coercitif, normatif et mimétique. L'isomorphisme coercitif se manifeste lorsque des dispositifs de régulation sont imposés par des entités externes, souvent des autorités publiques. En conséquence, les organisations doivent intégrer ces outils et réglementations dans leurs comportements et pratiques pour se conformer aux exigences imposées (Penven, 2015). L'isomorphisme normatif se développe à travers le renforcement des compétences professionnelles. Les acteurs au sein des organisations acquièrent et maîtrisent de nouvelles pratiques et conceptions, ce qui permet une meilleure adaptation aux normes et standards de leur secteur (Penven, 2015). Enfin l'isomorphisme mimétique survient lorsque des organisations, se sentant menacées ou rencontrant des difficultés, choisissent de s'inspirer, d'adapter ou de copier les ressources et stratégies d'autres organisations (Penven, 2015). Cette démarche permet de surmonter les défis en reproduisant des modèles qui ont déjà fait leurs preuves.

Dans cette étude, les structures étudiées utilisent différents processus de diffusion : diffusion réticulaire et essaimage. La structure engagée dans l'essaimage peut devenir des ressources clés pour leur territoire et s'institutionnaliser. En revanche, celle faisant partie du réseau Cocagne bénéficie déjà d'une reconnaissance établie. Est-ce réellement souhaitable d'aller vers l'institutionnalisation ? Quelles sont également les limites de ce processus ?

### **1.3 Les limites de l'institutionnalisation**

L'institutionnalisation n'est pas incontournable pour les innovations sociales. Elle représente une phase facultative dans leur cycle de vie. De plus, elle peut entraîner un désengagement de l'État et une banalisation de l'innovation sociale.

### 1.3.1 Un « désengagement » de l'Etat

L'institutionnalisation de l'agriculture sociale et thérapeutique pourrait entraîner une forme de retrait de la part de l'État en matière de politiques sociales.

L'innovation sociale est perçue tel « [un] *outil de modernisation des politiques publiques* » d'après Richez-Battesti et al. (2012). Dans une quête constante d'efficacité et d'efficience des services publics, l'innovation sociale, qui implique une transformation des organisations, pourrait constituer un pilier pour la modernisation des politiques sociales (Richez-Battesti et al., 2012). Cette tendance vise à ajuster les systèmes de protection sociale aux nouvelles réalités économiques (Richez-Battesti et al. 2012). Le conseil de l'Europe (1998) définit la protection sociale telle une forme de couverture garantissant des droits face à des risques sociaux spécifiques. Elle englobe l'ensemble des systèmes de transferts collectifs visant à protéger les individus contre ces risques. Les entrepreneur·e·s sociaux deviennent ainsi des partenaires privés du secteur public (Lescuyer, 2010), promouvant une gestion efficace et générant des gains de productivité comparables à ceux du secteur commercial (Richez-Battesti et al. 2012).

*« L'innovation sociale est donc convoquée pour combler les lacunes de l'intervention de l'État et des collectivités territoriales en matière de politiques sociales, voire parfois d'en favoriser le désengagement »* (Richez-Battesti et al., 2012). Ce désengagement entraîne inévitablement une transition où les entrepreneur·e·s sociaux ainsi que le champ de l'économie sociale et solidaire se voient confier davantage le domaine de la protection sociale. Pierre illustre également cette évolution qu'il qualifie de « *désinstitutionnalisation* » : « *je dirais qu'il y a une tendance, depuis plusieurs années, c'est ce qu'on appelle la tendance à la désinstitutionnalisation. Autrement dit, c'est sortir les personnes fragiles des institutions, parce que ça coûte trop cher. Et si vous les sortez, il faut les mettre ailleurs. D'où le débouché agricole. Ça, c'est une problématique très générale. Il y a une tendance lourde à contracter, en quelque sorte, le coût lié aux institutions. Est-ce que ces institutions sont vécues comme des coûts et non pas comme un portant des bénéfices ?* » (Pierre, photographe et réalisateur de films documentaires, membre du réseau ASTRA).

L'institutionnalisation peut ainsi conduire à un désengagement de l'État dans les politiques sociale. Cette réalité est perçue par les porteur·e·s de projets d'agriculture sociale et thérapeutique.

### 1.3.2 La « banalisation » de l'innovation sociale

Les innovations sociales peuvent être classées comme des innovations institutionnelles. Cette catégorie vise à leur généralisation.

L'innovation sociale locale est intrinsèquement liée à la solidarité et à la proximité selon Penven (2015). Ce type d'innovation est particulièrement prévalant dans les domaines de l'économie sociale et solidaire ainsi que dans l'action sociale et médico-sociale (Penven, 2015). L'agriculture sociale, de par son histoire, est étroitement associée à des valeurs de solidarité. Les enquêtes montrent également que ces initiatives sont solidement enracinées au sein de leurs

communautés locales. En contraste, l'innovation institutionnelle se réfère au processus de reconnaissance et d'appropriation des innovations par les institutions publiques et privées, les intégrant ainsi dans leur cadre d'action (Penven, 2015).

La reconnaissance et la généralisation se traduisent ainsi par la banalisation des innovations sociales initiales. Les innovations sociales introduisent souvent de nouvelles façons de répondre à des besoins sociaux spécifiques. Cependant, une fois que ces innovations sont institutionnalisées, elles doivent être adaptées pour s'insérer dans les structures existantes. Ce processus peut mener à une standardisation des pratiques, où les aspects les plus novateurs sont modifiés ou abandonnés pour se conformer aux normes institutionnelles d'après Penven (2015). L'innovation sociale perd son caractère novateur (Penven, 2015). La banalisation de l'innovation sociale pose des défis significatifs. Pour éviter cette banalisation, il est crucial de trouver un équilibre entre la reconnaissance institutionnelle nécessaire pour soutenir et diffuser ces innovations, et la préservation de leur capacité à rester flexibles, réactives et véritablement innovantes (Penven, 2015). L'institutionnalisation peut entraîner certaines limites de désengagement de l'Etat et une banalisation de l'innovation sociale.

L'institutionnalisation est une phase facultative de l'innovation sociale. Ainsi, l'innovation sociale peut être reconnue sans nécessairement passer par l'institutionnalisation. L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) pourrait-elle alors constituer une voie alternative pour les structures porteuses de projets d'agriculture sociale et thérapeutique ?

## **Chapitre 2 – L'économie sociale et solidaire : soutien et reconnaissance pour l'agriculture sociale et thérapeutique**

L'agriculture sociale en France est principalement soutenue par des structures de l'économie sociale et solidaire. Cette spécificité peut favoriser sa reconnaissance sans nécessiter une institutionnalisation. Les réseaux institutionnalisés et les fédérations peuvent aider ces structures à mettre en œuvre des projets innovants. Enfin l'ESS peut promouvoir l'agriculture sociale via des réseaux associatifs. Ces réseaux peuvent être en lien avec les coopératives italiennes, leader européen de l'agriculture sociale.

### **2.1 Le soutien des réseaux et fédérations : une aide précieuse pour les structures porteuses de projets d'agriculture sociale et thérapeutique**

Les structures porteuses de projets d'AST peuvent choisir de ne pas considérer la diffusion et l'institutionnalisation de l'innovation sociale comme essentielles. Cependant, si la quête de reconnaissance demeure, l'ESS offre un environnement favorable. Ces projets peuvent bénéficier du soutien de réseaux institutionnalisés comme le réseau Cocagne ou de fédérations.

### 2.1.1 Les différentes perspectives

L'économie sociale et solidaire (ESS), dont font majoritairement partie les structures porteuses de projets d'AST, offre un cadre propice à la reconnaissance des innovations sociales

L'économie sociale et solidaire, à travers ses statuts associatifs et coopératifs, offre aux promoteurs de projets innovants une grande latitude dans la gestion et l'exécution de leurs initiatives (Penven, 2015). Par conséquent, ces initiatives novatrices tendent à créer leurs propres structures organisationnelles en marge ou en dehors des institutions établies (Penven, 2015). En effet, d'après Penven (2015), l'innovation sociale, n'est pas orientée vers la recherche de profits financiers ni l'expansion sur les marchés. Cette orientation se traduit également au sein des structures porteuses de projet d'agriculture sociale et thérapeutique : *« on ne s'enrichit pas à produire des légumes. Ce n'est pas le but. Il y a effectivement un déficit à cet endroit-là. C'est normal. C'est notre modèle économique qui fait que. Mais par contre, au niveau social, il y a une plus-value qui est énorme »* (Christine, directrice, association d'insertion professionnelle). Ainsi la diffusion et l'adoption externe peuvent être jugées comme non essentielles par les porteur·e·s de l'innovation sociale selon Penven (2015). La volonté de reconnaissance se heurte à celle de limiter l'expansion sur le marché, posant ainsi un dilemme sur ce qui devrait être privilégié.

D'après Richez-Battesti et al. (2012), la catégorie « innovation sociale » est utilisée par divers acteur·rice·s, notamment ceux de l'économie sociale et solidaire (ESS) ainsi que des collectivités locales, comme un levier stratégique pour dynamiser le développement de leurs projets. En l'occurrence, les structures porteuses des projets d'AST peuvent mettre en avant cette dimension d'innovation sociale pour favoriser leur expansion. Et ainsi atteindre une forme de légitimité auprès des citoyen·ne·s et des acteurs du territoire. En outre, l'ESS bénéficie de réseaux et fédérations importantes en matière d'inclusion sociale et de sécurité alimentaire. Ces réseaux et fédérations sont structurés et organisés avec des normes et des pratiques communes. Ces réseaux peuvent être des soutiens précieux pour les structures d'agriculture sociale et thérapeutique.

Les structures porteuses de projets d'AST, principalement issues du secteur de l'ESS, peuvent parfois privilégier leur engagement social plutôt que de chercher une reconnaissance institutionnelle. Cependant, certaines d'entre elles choisissent de mettre en avant leur innovation sociale au sein de leur organisation et s'orientent vers des réseaux ou fédérations de l'ESS comme le réseau Cocagne, afin de légitimer leurs pratiques.

### 2.1.2 Un exemple de réseau institutionnalisé : le réseau Cocagne

Le Réseau Cocagne est incontournable dans le domaine de l'agriculture sociale et thérapeutique en France. Il bénéficie d'une reconnaissance solide tant auprès des acteur·rice·s de l'AST que des institutions publiques. De plus, 79 % des jardins membres du réseau vont au-delà de la simple production agricole en proposant diverses innovations (exemple des paniers solidaires).

Le premier Jardin de Cocagne a été créé en 1991 à Chalezeule (Rocford, 2019). Cette association combine l'insertion par le travail pour les personnes en situation de précarité avec le maraîchage et la vente de légumes aux adhérents. Selon Rocford (2019), cette pratique était inédite lors de sa mise en place. Le Réseau Cocagne est un élément central de l'agriculture sociale et thérapeutique en France. En effet, « *l'exemple type de la structure d'insertion, en agriculture sociale et thérapeutique c'est ce qu'on appelle le jardin de cocagne. Le jardin de cocagne, c'est vraiment une structure associative qui fait du maraîchage et qui emploie des personnes qui ont été en chômage longue durée. Mais pas que ! en grande grande précarité* ». » (Pierre, photographe et réalisateur de films documentaires, membre du réseau ASTRA). De plus, « *il y a plus de 100 jardins qui sont regroupés en France. C'est un truc très puissant, maintenant. C'est incontournable* » (Pierre, photographe et réalisateur de films documentaires, membre du réseau ASTRA).

Le réseau Cocagne peut accompagner les structures porteuses de projets d'agriculture sociale et thérapeutique en facilitant leur accès à des formations. En effet, Christine a bénéficié de cet accompagnement pour développer ses compétences et renforcer l'impact de son projet : « *on n'est pas un jardin de cocagne. Donc, on ne peut pas avoir ce soutien-là. Ça m'est arrivé qu'ils proposent des formations qui sont très intéressantes et sur lesquelles on peut aussi parfois s'inscrire* » (Christine, directrice, association d'insertion professionnelle). Plus particulièrement, les membres du réseau Cocagne peuvent être accompagnés tout au long du cycle de vie de leurs innovations sociales. Cet accompagnement peut également être mobilisé lors des phases de pérennisation et de changement d'échelle du jardin. Un des chantiers d'insertion étudié, membre du réseau Cocagne, illustre bien cette évolution : « *À la base, au tout début, c'était vraiment un chantier d'insertion. Et après, au final, c'est arrivé quand même vachement tard, l'accessibilité alimentaire. Les paniers solidaires, c'est arrivé en 2020. En fait, le réseau Cocagne le faisait déjà avant* » explique Fanny, (Fanny, animatrice projets d'accessibilité alimentaire, chantier d'insertion membre du réseau cocagne). Le réseau Cocagne a aidé cette structure à s'adapter au nouveau contexte imposé par la crise sanitaire et à la montée des inégalités alimentaires. La structure a ainsi proposé des paniers solidaires pour les bénéficiaires, un projet partiellement financé par le réseau Cocagne et le Centre Communal d'Action Sociale. Selon Henckel (2015), référencé par Rocford (2019), le principal atout des Jardins de Cocagne réside dans leur capacité à innover continuellement et à nouer des alliances stratégiques. Pour ce faire, dès 1999, le Réseau Cocagne a mis en place des outils d'harmonisation ainsi que des certifications pour les personnes accueillies et les salariés encadrants.

Un réseau aussi reconnu peut soutenir les structures en facilitant l'accès à des formations, le partage de connaissances et l'accompagnement dans des projets socialement innovants. Cette capacité d'innovation continue est essentielle pour la pérennité des structures d'agriculture sociale et thérapeutique. Cependant, quelle place l'ESS réserve-t-elle aux agriculteur·rice·s, rarement mentionnés, bien que leur métier soit essentiel ?

## 2.2 La promotion de l'agriculture sociale et thérapeutique : soutien aux agriculteur·rice·s

Les fermes individuelles peuvent rencontrer des difficultés à s'intégrer dans le territoire où elles se situent. Le réseau ASTRA offre la possibilité à ces fermes, si elles rejoignent le réseau, de bénéficier d'un accompagnement et de pouvoir échanger avec d'autres structures d'agriculture sociale et thérapeutique.

### 2.2.1 Les difficultés majeures des fermes individuelles

Les fermes individuelles rencontrent des difficultés en raison du manque de formation des agriculteur·rice·s qui offrent leurs services et de l'isolement de ces exploitations, sans accès à un réseau de soutien.

L'activité d'accueil au sein des fermes est principalement « *l'activité de la femme* » (Pierre, photographe et réalisateur de films documentaires, membre du réseau ASTRA). En effet, « *on constate que vous avez pas mal de femmes agricultrices ou de femmes d'agriculteurs qui, dans une autre vie, ont été dans des carrières sociales, para sociales, para sanitaires, etc. Donc elles ont une sorte de sensibilité à l'accueil. Et ça leur permet de redéfinir leur place à l'intérieur de l'exploitation et de se doter d'un revenu, parce que tout ça, c'est une source de revenu* » (Pierre, photographe et réalisateur de films documentaires, membre du réseau ASTRA). Cependant, l'accueil paysan n'implique pas forcément une diversification « fructueuse ». En effet, « *tout dépend de la stratégie de la personne qui est en charge de l'accueil sur la ferme* » (Pierre, photographe et réalisateur de films documentaires, membre du réseau ASTRA). Une stratégie énoncée par Pierre est d'investir en formation.

De plus, les fermes individuelles peuvent être isolées géographiquement des autres établissements du secteur et par conséquent ne pas développer de réseau. Cette disparité est fortement présente sur la Région Auvergne-Rhône-Alpes : « *une des caractéristiques de l'Auvergne, plus que de Rhône-Alpes, c'est la dispersion des projets. Vous avez des fermes qui veulent faire de l'accueil, qui sont très dispersées. Et qui n'ont pas de soutien extérieur. Nous, on a même du mal à les trouver, quoi. Si elles ne viennent pas vers nous, on les trouve pas* » » (Pierre, photographe et réalisateur de films documentaires, membre du réseau ASTRA). A l'inverse, « *là où il y a de la densité, plus de projets on sent qu'il est une énergie où on peut s'adosser et après pour diffuser* » (Pierre, photographe et réalisateur de films documentaires, membre du réseau ASTRA).

L'essence du réseau ASTRA est de proposer des solutions pour surmonter les difficultés rencontrées par les agriculteurs telles que le manque de formations et de réseau.

### 2.2.2 Les solutions envisageables

Les solutions ont été proposées par le réseau ASTRA. Cependant ces solutions pourraient se développer au sein d'autres initiatives de réseaux associatifs d'agriculture sociale et thérapeutique en France.

« On a choisi de faire des films sur des expériences qui nous semblent intéressantes il mérite à la fois d'être connu partagé en quelque sorte » (Pierre, photographe et réalisateur de films documentaires, membre du réseau ASTRA). A l'instar du réseau ASTRA, des associations pourraient rétablir la place légitime des agriculteur·rice·s au sein de l'agriculture sociale et thérapeutique. Les réseaux jouent un rôle crucial dans la promotion de ce secteur auprès des décideurs politiques et des citoyen·ne·s. De plus, ces réseaux fonctionnent souvent comme des plateformes de coordination et de communication entre les différentes parties prenantes. Ainsi, ils favorisent la visibilité des fermes individuelles auprès d'autres structures de l'agriculture sociale et thérapeutique. Cette visibilité peut potentiellement renforcer le réseau. Les agriculteur·rice·s pourront devenir des acteurs clés au sein des structures de l'AST, soit en accueillant les bénéficiaires de ces structures, soit en contribuant à leur production.

Le réseau ASTRA souhaite également « faire un inventaire de toutes les ressources des partenaires en matière de formation : des accueillants, des éducateurs encadrants techniques et cetera mettre tout ça à plat de façon à pouvoir offrir après soit au cas isolé soit à une personne qui vient nous voir en disant voilà je veux montrer un projet d'accueil qu'on puisse offrir en quelques sortes des billes » (Pierre, photographe et réalisateur de films documentaires, membre du réseau ASTRA). L'investissement des agriculteur·rice·s en formation permet « de négocier avec les structures qui sont intéressées pour placer les bénéficiaires. Elles vont pouvoir être en mesure de mieux négocier les prix d'accueil qu'une personne qui s'improvise à l'accueil » (Pierre, photographe et réalisateur de films documentaires, membre du réseau ASTRA). La formation est essentielle pour susciter une diversification. De plus, les structures d'AST s'inscrivent dans une volonté forte de travailler avec des agriculteur·rice·s « parce que finalement, au travers de tout ça, on fait le même boulot que n'importe quel agriculteur. On est confrontés aux mêmes problématiques. Et on pourrait être plus forts tous ensemble » (Christine, directrice, association d'insertion professionnelle).

Les réseaux associatifs doivent être établis au niveau régional pour une connaissance approfondie du secteur géographique. Ainsi ils pourront stimuler le développement des projets d'AST notamment pour les fermes individuelles. La création de partenariats solides et l'offre de formations pourraient valoriser leur travail et favoriser la diversification au sein de leurs exploitations.

## **2.3 Un modèle pour l'agriculture sociale : l'Italie**

L'Italie est un leader européen en agriculture sociale, soutenu par son modèle de protection sociale et une législation propice. Toutefois, son expansion repose principalement sur la collaboration entre acteur·rice·s pour co-construire ces initiatives.

### **2.3.1 L'agriculture sociale en Italie**

En Italie, l'agriculture sociale est définie par des lois nationales et régionales (Di Iacovo, 2020). Cette législation ne constitue pas la seule contribution à la reconnaissance de ce modèle agricole.

Le modèle italien d'agriculture sociale, décrit par Di Iacovo (2020) comme « *méditerranéen* », se distingue par son approche centrée sur le bien-être. Ce modèle est étroitement lié au modèle de protection sociale du pays (Di Iacovo, 2020). Il englobe plusieurs secteurs clés : le secteur public, le secteur privé spécialisé, le tiers secteur, les familles des bénéficiaires, ainsi que les entreprises responsables dans l'agriculture. Ce modèle met particulièrement l'accent sur la formation professionnelle des personnes défavorisées. Les services sont soutenus par les politiques locales de santé et familles. En effet, en Italie, la décentralisation et le pouvoir des régions sont plus développés, ce qui facilite des initiatives locales (Assouline, 2014). Le type de structure particulièrement engagé dans l'agriculture sociale sont les coopératives sociales. Elles bénéficient souvent de contrats publics et coopèrent étroitement avec les autorités locales pour répondre aux besoins spécifiques des communautés.

Selon Di Iacovo (2020), l'Italie repose initialement sur un modèle caritatif. Ce dernier implique une collaboration entre l'État et le marché pour le financement et la mise en œuvre de projets sociaux. Cependant, les initiatives d'agriculture sociale tendent de plus en plus vers un modèle communautaire. Les agriculteur·rice·s s'engagent activement dans de nouveaux réseaux locaux. Ainsi les travailleurs sociaux du secteur public et tiers secteur jouent un rôle crucial (Di Iacovo, 2020). Cette collaboration permet de gagner en visibilité et en reconnaissance au sein de la société locale et auprès des consommateur·trices. Par conséquent, ces derniers sont de plus en plus enclins à reconnaître le rôle social des agriculteur·rice·s et à accorder une valeur accrue aux aliments produits (Di Iacovo, 2020). Ce modèle communautaire d'agriculture sociale, selon Di Iacovo (2020), permet la coproduction de valeurs plus résilientes et une reconnaissance accrue dans la société.

Les agriculteur·rice·s jouent un rôle central dans l'agriculture sociale. La reconnaissance du métier auprès des citoyen·nes revêt un enjeu particulier pour la valorisation de l'agriculture. Certaines fermes italiennes s'attachent à construire des projets d'agriculture sociale en partenariat avec le secteur public et le tiers secteur local. Cette collaboration est essentielle pour construire des initiatives résilientes.

### 2.3.2 Une source d'inspiration ?

Les initiatives en Italie visant à piloter le développement de l'agriculture sociale peuvent inspirer une reconnaissance de l'agriculture sociale et thérapeutique en France.

D'après Assouline (2014), le groupe de travail sur l'agriculture sociale en Valdera offre des leçons importantes. L'objectif de ce groupe de travail était de piloter le développement de l'agriculture sociale (Assouline, 2014). Ainsi l'agriculture sociale devant intégrer l'insertion par le travail et le respect de l'environnement implique fortement les communautés locales et les responsables politiques d'après Assouline (2014). La mise en œuvre de ce pilotage s'est déroulée progressivement, comme décrit par Assouline (2014). Le groupe avait pour objectif de développer une vision commune de l'agriculture sociale et de la formaliser à travers un protocole. Il a également défini les domaines d'action de l'agriculture sociale, tels que l'éducation des enfants et l'accueil des personnes. Ensuite, des sous-groupes ont été constitués pour explorer différentes thématiques spécifiques. Les exploitations intéressées par ce modèle ont été recensées, et un appel a été lancé pour financer des projets de fermes orientés vers

l'agriculture sociale. Ainsi, cette expérimentation montre qu'en réunissant collectivités locales, associations, services sociaux et médicaux, les obstacles et le développement des projets d'agriculture sociale peuvent être dépassés. De plus, pour être reconnu, un logo représentant l'agriculture sociale a été conçu dans le but de sensibiliser les consommateurs (Assouline, 2014).

Une expérimentation similaire pourrait être menée en France. Cependant, les différences institutionnelles entre l'Italie et la France doivent être prises en compte. Cette expérimentation pourrait mettre en place un pilotage au niveau régional. En effet, la caractérisation de l'innovation sociale et thérapeutique des structures porteuses de projet révèle non seulement des différences dans les processus de diffusion, mais aussi la construction de partenariats. Les partenariats locaux sont intégrés dans la gouvernance de l'organisation et favorisent l'hybridation des ressources. Ils sont aussi essentiels pour le développement de projets et pour renforcer l'accompagnement des bénéficiaires. De plus, ces structures peuvent être connectées à des réseaux associatifs reconnus tels que le réseau Cocagne ou des fédérations comme la Fédération Française des Banques Alimentaires. L'agriculture sociale et thérapeutique ne bénéficie-t-elle pas d'un terrain favorable pour son expansion ? Une expérimentation basée sur le modèle du groupe de travail du Valdera, adapté au contexte français, pourrait représenter une première étape pour soutenir les projets d'AST.

Cette expérimentation pourrait être réalisée en France. Elle impliquerait une collaboration entre agriculteurs, travailleurs sociaux, collectivités locales et secteur de l'économie sociale et solidaire pour développer l'avenir de l'agriculture sociale et thérapeutique dans le pays.

L'institutionnalisation par les pouvoirs publics n'est pas le seul chemin vers la reconnaissance de l'agriculture sociale et thérapeutique en France. Les structures porteuses de ces projets sont principalement ancrées au sein du secteur de l'économie sociale et solidaire. Elles peuvent ainsi choisir de ne pas privilégier la diffusion et l'adoption externe. Les structures peuvent également utiliser le secteur de l'économie sociale et solidaire comme levier pour obtenir la reconnaissance. Des acteurs clés dans le domaine de l'inclusion sociale et de l'aide alimentaire peuvent être mobilisés pour renforcer les partenariats locaux et promouvoir auprès des décideurs publics les initiatives d'agriculture sociale et thérapeutique. De plus, les collectivités locales peuvent favoriser la diffusion des projets d'AST, convaincues que cette forme d'agriculture constitue une ressource essentielle pour leur territoire. À l'instar de l'expérience italienne, les parties prenantes de ces projets pourraient collaborer pour piloter le développement de l'agriculture sociale et thérapeutique, représentant ainsi un premier pas vers une reconnaissance plus large.

## Conclusion

L'agriculture sociale et thérapeutique en France évolue au sein d'un paysage complexe où l'institutionnalisation représente un choix délicat. L'institutionnalisation est susceptible de limiter l'engagement de l'État (Richez-Battesti et al, 2012) et de banaliser l'innovation sociale (Penven, 2015). Toutefois, l'innovation sociale peut être pleinement reconnue sans nécessairement passer par cette phase d'institutionnalisation. L'Économie Sociale et Solidaire se profile alors comme une voie alternative prometteuse pour soutenir ces initiatives. En effet, les projets d'agriculture sociale et thérapeutique en France sont principalement portés par des structures de l'économie sociale et solidaire. Ces structures bénéficient de partenariats variés sur le territoire : associatifs, privés et publics. Ces partenariats jouent un rôle essentiel en facilitant la mise en œuvre des projets et en contribuant à étendre les actions des structures d'agriculture sociale et thérapeutique. Ainsi, ces partenariats représentent dans une certaine mesure une première forme de reconnaissance de l'agriculture sociale et thérapeutique. De plus, les réseaux institutionnalisés et les fédérations, particulièrement dans les domaines de l'exclusion sociale et de l'aide alimentaire, peuvent contribuer à légitimer ces formes d'innovations sociales.

En somme, tout en naviguant entre reconnaissance et institutionnalisation, l'agriculture sociale et thérapeutique trouve dans l'ESS un cadre propice à son développement durable et à son essor sur le territoire français. À l'instar des expérimentations menées en Italie, en France, les agriculteurs·trices, maraîcher·ère·s, collectivités locales, entreprises privées et acteurs de l'économie sociale et solidaire devraient collaborer. Leur objectif : promouvoir la reconnaissance de l'agriculture sociale et thérapeutique (AST) et son avenir.

L'enquête qualitative aurait dû inclure un plus grand nombre d'initiatives pour enrichir la caractérisation de l'innovation sociale. De plus, l'échantillon ne comprend pas d'agriculteur·trice·s. En effet, recueillir leurs témoignages aurait été essentiel, car l'agriculture sociale et thérapeutique repose sur une activité agricole, qui est le cœur de métier des agriculteur·trice·s. Leur perspective aurait été précieuse pour cette recherche sur l'innovation sociale. Dans les fermes proposant un service d'accueil, existe-t-il réellement une innovation sociale en France ?

# Bibliographie

- Accueil*. (s. d.). Réseau Cocagne. Consulté 14 juin 2024, à l'adresse <https://www.reseaucocagne.org/>
- Article L311-1—Code rural et de la pêche maritime—Légifrance*. (s. d.). Consulté 5 juin 2024, à l'adresse [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000038492093](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038492093)
- Assouline, G. (2014). La construction d'un réseau local de développement de l'Agriculture Sociale et Thérapeutique dans la région de La Valdera, près de Pise, en Toscane. *Pour*, 221(1), 197-203. <https://doi.org/10.3917/pour.221.0197>
- Assouline, G., & Granjon, D. (2015). The role of a territorial network in front of the economic pressures on the French social farming model. In Nymand-Grarup, A., Gradziuk, K., & Kristensen, N. H. (Eds.), *Connecting local and global food for sustainable solutions in public food procurement* (pp. 324-325). *Second International Conference on Agriculture in an Urbanizing Society: Reconnecting Agriculture and Food Chains to Societal Needs, 14-17 September 2015, Rome, Italy: Proceedings of the Conference*.
- Besançon, E. (2015). La diffusion de l'innovation sociale, un processus de changement multiforme. Une illustration à partir d'une recyclerie. *Sociologies pratiques*, 31(2), 31-40. <https://doi.org/10.3917/sopr.031.0031>
- Besançon, E., & Chochoy, N. (2015). Les marqueurs d'innovation sociale : Une approche institutionnaliste. *Revue internationale de l'économie sociale : recma*, 336, 80-93. <https://doi.org/10.7202/1030162ar>
- Bonhommeau, P. (2014). Activité agricole, multifonctionnalité, diversification, pluriactivité, ...de quoi parle-t-on ? *Pour*, 221(1), 29-35.
- Borgetto, M. (2007). La protection sociale fondée sur l'emploi : Un modèle inadapté ? Entre cotisations sociales et fiscalité. *Informations sociales*, 142(6), 6-17. <https://doi.org/10.3917/inso.142.0006>

*COCOLUPA : Le Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire s'est à nouveau réuni ce jour avec une ambition : élaborer, avec les associations de solidarité, un plan d'action national de lutte contre la précarité alimentaire | solidarites.gouv.fr | Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités.* (2021, mars 17). <https://solidarites.gouv.fr/cocolupale-comite-national-de-coordination-de-la-lutte-contre-la-precarite-alimentaire-sest>

*Définitions : Processus—Dictionnaire de français Larousse.* (s. d.). Consulté 3 juin 2024, à l'adresse <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/processus/64066>

Di Iacovo, F. (2020). Social Farming Evolutionary Web : From Public Intervention to Value Co-Production. *Sustainability*, 12(13), Article 13. <https://doi.org/10.3390/su12135269>

Di Iacovo, F., Moruzzo, R., & Rossignoli, C. (2015). Social farming and social innovation in the perspective of new rural policies. In A. Nymand-Grarup, K. Gradziuk, & N. H. Kristensen (Eds.), *Connecting local and global food for sustainable solutions in public food procurement. In Second International Conference on Agriculture in an Urbanizing Society Reconnecting Agriculture and Food Chains to Societal Needs 14-17 September 2015 Rome Italy: Proceedings of the Conference* (pp. 310-311).

*Diversification des activités des exploitations agricoles – Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires | Insee.* (s. d.). Consulté 21 mai 2024, à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7728853?sommaire=7728903>

Doidy, É., & Dumont, E. (2014). Maraîchage et accompagnement à l'insertion en France et aux États-Unis. Un ré-enchantement de l'agriculture par le travail social ? *Revue française des affaires sociales*, 3, 137-154. <https://doi.org/10.3917/rfas.143.0137>

*Exploitation agricole | Agreste, la statistique agricole.* (s. d.). Consulté 2 avril 2024, à l'adresse <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/methodon/D-Exploitation%20agricole/methodon/>

*Exploitations agricoles – Tableaux de l'économie française | Insee.* (s. d.). Consulté 31 mars 2024,

à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4277860?sommaire=4318291>

*Handicap et inclusion en milieu rural : L'exemple des ESAT agricoles* | Groupe AGRICA. (s. d.).

Consulté 21 mai 2024, à l'adresse <https://www.groupagricra.com/actualites/handicap-et-inclusion-en-milieu-rural-lexemple-des-esat-agricoles>

Hassink, J. (2009). Social farming across Europe: overview. In F. Di Iacovo & Deirdre O'Connor (Eds.), *Supporting policies for social farming in Europe: progressing multifunctionality in responsive rural areas* (pp. 21-41).

Hervieu, B. (2002). La multifonctionnalité de l'agriculture : Genèse et fondements d'une nouvelle approche conceptuelle de l'activité agricole. *La multifonctionnalité de l'agriculture : genèse et fondements d'une nouvelle approche conceptuelle de l'activité agricole*, 11(6), 415-419.

*Institutionnalisation, définition.* (2024, juin 15). Alternatives Economiques. <https://www.alternatives-economiques.fr/dictionnaire/definition/97376>

Journet, N. (s. d.). *Capabilités.* Consulté 16 mai 2024, à l'adresse [https://www.scienceshumaines.com/capabilites\\_fr\\_29433.html](https://www.scienceshumaines.com/capabilites_fr_29433.html)

*L'accueil social dans les exploitations agricoles.* (s. d.). Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Consulté 17 juin 2024, à l'adresse <https://agriculture.gouv.fr/laccueil-social-dans-les-exploitations-agricoles>

*L'agriculture Sociale et Thérapeutique (AST) a le vent en poupe !* | Les Antennes. (s. d.). Consulté 15 avril 2024, à l'adresse <https://lesantennes.org/lagriculture-sociale-et-th%C3%A9rapeutiqueast-le-vent-en-poupe>

Larousse, É. (s. d.). *Définitions : Thérapeutique - Dictionnaire de français Larousse.* Consulté 26 avril 2024, à l'adresse <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/th%C3%A9rapeutique/77748>

*Les années 60 : Dix ans qui ont changé le monde.* (2011, décembre 21). Le Nouvel Obs.

<https://www.nouvelobs.com/le-dossier-de-l-obs/20111221.OBS7280/les-annees-60-dix-ansqui-ont-change-le-monde.html>

*Les prestations sociales dans l'agriculture ou Care farming : Une approche innovatrice pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes, l'emploi rural décent et l'inclusion sociale. Savoir ce qui marche dans les pays en développement?* (s. d.). Consulté 17 mai 2024, à l'adresse <https://www.fao.org/fsnforum/fr/consultation/social-farming-also-called-care-farming-innovative-approach-promoting-womens-economic>

*L'Italie des coopératives sociales.* (2016, mai 1). Alternatives Economiques. <https://www.alternatives-economiques.fr/litalie-cooperatives-sociales/00011197>

*Lutter contre la précarité alimentaire.* (s. d.). Banques Alimentaires. Consulté 19 juin 2024, à l'adresse <https://www.banquealimentaire.org/lutter-contre-la-precarite-alimentaire-139>

Mammuccini, M. G. (2009). Foreword. In F. Di Iacovo & Deirdre O'Connor (Eds.), *Supporting policies for social farming in Europe: progressing multifunctionality in responsive rural areas* (unpaginated)

Motamed, S. (2015). Qu'est-ce que la santé communautaire ? Un exemple d'une approche participative et multisectorielle dans une commune du Canton de Genève, en Suisse. *L'information psychiatrique*, 91(7), 563-567. <https://doi.org/10.1684/ipe.2015.1374>

Nicolosi, A., Laganà, V. R., Di Gregorio, D., & Privitera, D. (2021). Social Farming in the Virtuous System of the Circular Economy. An Exploratory Research. *Sustainability*, 13(2), Article 2. <https://doi.org/10.3390/su13020989>

Penven, A. (2015). Reconnaissance et institutionnalisation des innovations sociales dans le champ des politiques sociales. *Innovations*, 48(3), 129-150. <https://doi.org/10.3917/inno.048.0129>

Personne, S., & Bentze, L. (2016). Développer les jardins à but thérapeutique en Ile de France. Expérimentations dans des établissements sociaux et médico-sociaux du Val d'Oise. *Pour*, 230(2),

5-15. <https://doi.org/10.3917/pour.230.0005>

*Présentation – CRISES UQAM.* (s. d.). Consulté 21 juin 2024, à l'adresse <https://crises.uqam.ca/apropos/presentation/>

*Protection Sociale en France—Définition—Droit.* (s. d.). Consulté 17 juin 2024, à l'adresse <https://www.droit-travail-france.fr/protection-sociale.php>

*Qu'est-ce qu'un CDD d'insertion (CDDI) ?* (s. d.). Consulté 23 mai 2024, à l'adresse <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14100>

*Réseau Astra—L'agriculture sociale et thérapeutique et sa pratique en Auvergne Rhône-Alpes.* (s. d.). Consulté 22 mars 2024, à l'adresse <https://www.reseau-astra.org/10/reseau-astra/decouvrir-l-agriculture-sociale-et.html>

Richez-Battesti, N. (2015). Les processus de diffusion de l'innovation sociale : Des arrangements institutionnels diversifiés ? *Sociologies pratiques*, 31(2), 21-30. <https://doi.org/10.3917/sopr.031.0021>

Richez-Battesti, N., Petrella, F., & Vallade, D. (2012). L'innovation sociale, une notion aux usages pluriels : Quels enjeux et défis pour l'analyse ? *Innovations*, 38(2), 15-36. <https://doi.org/10.3917/inno.038.0015>

Rochford, L. (2019). Les Jardins de Cocagne, de l'expérience au modèle. *Informations sociales*, 199(1), 61-61. <https://doi.org/10.3917/inso.199.0061>

*Santé communautaire.* (s. d.). Réseau régional d'appui à la prévention et à la promotion de la santé. Consulté 28 mai 2024, à l'adresse <https://rrapps-bfc.org/node/313>

*Schéma du cycle de vie d'une innovation sociale.* (s. d.). Territoires innovants en Économie sociale et solidaire liaison et transfert. Consulté 30 mai 2024, à l'adresse <https://tiess.ca/schema-ducycle-de-vie-de-linnovation-sociale/>

*Solutions fondées sur la nature—Commission européenne.* (2023, décembre 11). [https://researchand-innovation.ec.europa.eu/research-area/environment/nature-based-solutions\\_en](https://researchand-innovation.ec.europa.eu/research-area/environment/nature-based-solutions_en)

*Troisième vague du baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et l'exclusion sociale | solidarites.gouv.fr | Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités.* (2024, février 15). <https://solidarites.gouv.fr/troisieme-vague-du-barometre-de-suivi-qualitatif-de-la-pauvrete-et-lexclusion-sociale>

Uzunidis, D. (2007). De la méthode de recherche économique. *Marché et organisations*, 5(3), 101-106. <https://doi.org/10.3917/maorg.005.0101>

*Vos questions les plus fréquentes.* (s. d.). Consulté 16 avril 2024, à l'adresse <https://www.who.int/fr/about/frequently-asked-questions>

Wydler, H. (2010). *Care Farming : Prestations sociales dans l'agriculture.*

## Annexes

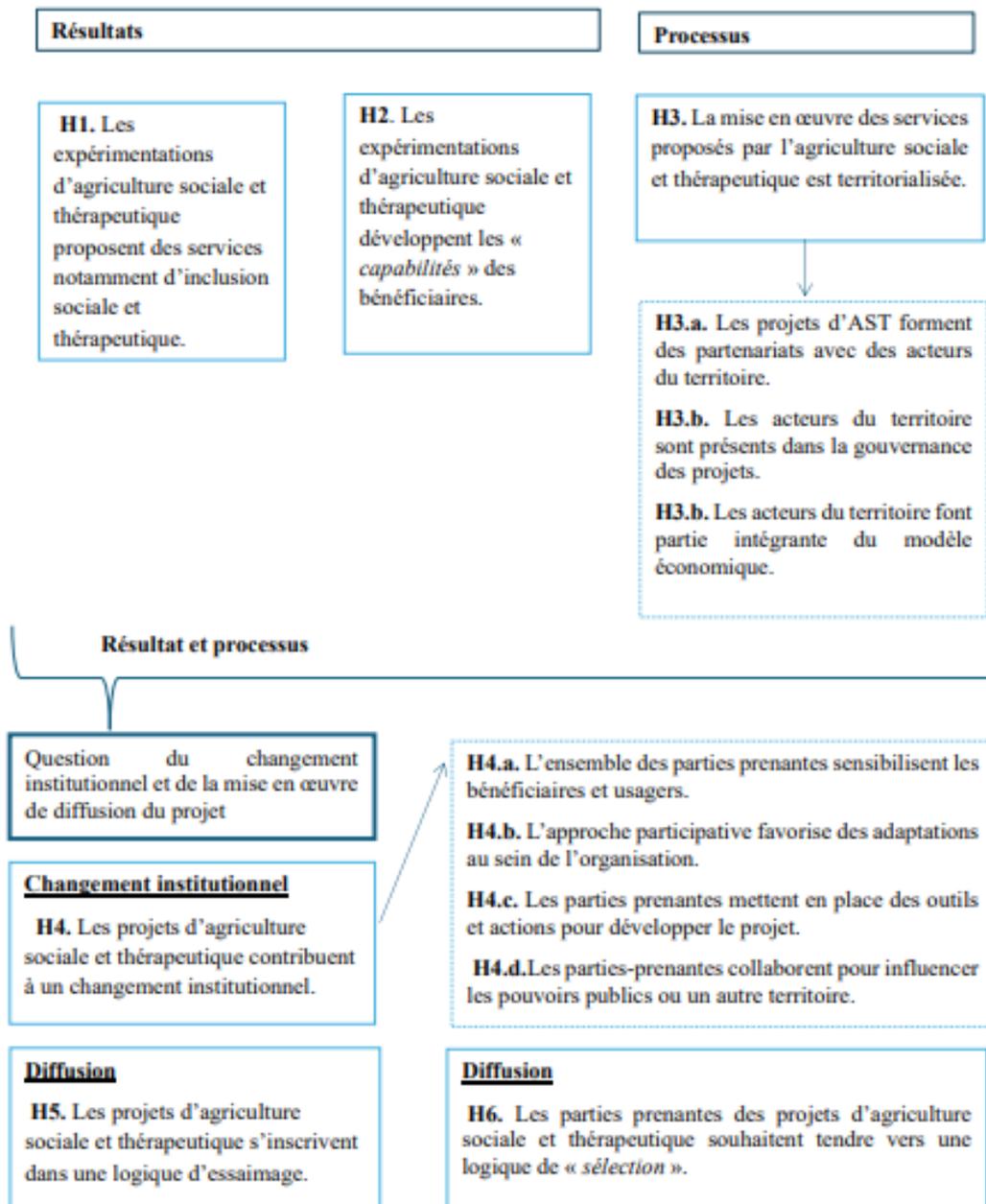
<b>Annexe n° 1</b> - Synthèse des objectifs des initiatives d'agriculture sociale en Europe	p.51
<b>Annexe n° 2</b> – Schéma des hypothèses	p.52
<b>Annexe n° 3</b> – Liste des structures contactées	p.53
<b>Annexe n° 4</b> – Tableau des profils interrogés lors de l'enquête	p.54
<b>Annexe n°5</b> - Guide d'entretien semi-directif	p.55
<b>Annexe n° 6</b> – Grille de codage	p.57

Annexe n° 1 - Synthèse des objectifs des initiatives d'agriculture sociale en Europe d'après Hassink (2009)<sup>14</sup>

Catégories	Description	Illustrations
Orienté vers les soins	Les fermes fournissent des services de soins pour répondre aux besoins des utilisateurs, avec le financement assuré par des organismes publics. Dans la plupart des cas, les utilisateurs ne sont pas employés au sein de ces fermes.	Fermes de soins aux PaysBas et en Flandre, ateliers protégés en Allemagne et en Irlande, Fermes thérapeutiques en France et en Irlande.
Orienté vers le travail/emploi	Ces fermes visent à intégrer dans la main-d'œuvre et/ou à employer des groupes marginalisés, avec un soutien partiel par des organismes publics et la nécessité de développer la production agricole et sa commercialisation.	Jardins d'intégration périurbains en France, coopératives sociales de type « B » en Italie
Orienté vers l'éducation/pédagogie	Les fermes éducatives mettent l'accent principal sur l'éducation des enfants, en particulier en ce qui concerne la nourriture saine et le mode de vie.  Puis d'autres initiatives qui proposent des programmes éducatifs auprès d'enfants avec des difficultés (scolaires, familiaux, etc...)	Réseaux de fermes pédagogiques en France, fermes scolaires en Allemagne, écoles Camphill en Irlande  Initiatives répandues dans plusieurs pays mais souvent peu visibles.

<sup>14</sup> Hassink, J. (2009). Social farming across Europe: overview. In F. Di Iacovo & Deirdre O'Connor (Eds.), *Supporting policies for social farming in Europe: progressing multifunctionality in responsive rural areas* (pp. 21-41).

## Annexe n° 2 Schéma des hypothèses



### Annexe n° 3 Liste des structures contactées

Association de la Graine aux copeaux

Le petit pausailleurs

La Ferme de Verchery

Jardin de Saintary Le  
réseau ASTRA

Jardin d'avenir

Potager du Garon

Les Jardins de Lucie

Les jardins du Prado

Association Le Cortie

Le Beal

Les Triandines

La Ferme Dienet

APEI Chambéry

Leman Initiative

Pousse d'avenir

ESAT La ferme de Dienet

Le mas de l'âne

Annexe n° 4 Tableau des profils interrogés lors de l'enquête

<b>Nom des individus interrogés</b>	<b>Fonction</b>	<b>Type de structure</b>	<b>Département</b>
Pierre	Photographe et vidéaste	Réseau de promotion de l'agriculture sociale et thérapeutique	Isère
Fanny	Animatrice projets d'accessibilité alimentaire	Chantier d'insertion – jardin de Cocagne	Haute - Savoie
Christine	Directrice	Chantier d'insertion	Haute - Savoie

### **Introduction de l'entretien**

- Présentation du chercheur et du sujet de l'entretien
- Consentement éclairé et confidentialité

### **1: Introduction aux expérimentations d'agriculture sociale et thérapeutique**

Pouvez-vous décrire votre rôle et votre implication dans l'expérimentation d'agriculture sociale et thérapeutique ?

Comment définiriez-vous l'agriculture sociale et thérapeutique dans ce contexte ?

### **2 : Hypothèse H1 - Services d'inclusion sociale et thérapeutique**

Quels types de services sont proposés dans le cadre de cette expérimentation ?

Question(s) de relances : Avez-vous des exemples pouvant illustrer les services proposés ?

Comment ces services contribuent-ils à l'inclusion sociale ou thérapeutique des bénéficiaires ?

### **3 : Hypothèse H2 - Développement des « *capabilités* » des bénéficiaires**

Quelles sont, selon vous, les principaux bénéfices que les usagers développent grâce à ces expérimentations ?

Question(s) de relances : Pouvez-vous partager des exemples concrets ?

### **4 : Hypothèse H3 - Territorialisation**

En quoi la mise en œuvre des services est-elle adaptée ou intégrée dans le territoire local ?

Question(s) de relances : Quelles sont vos interactions avec la communauté locale ou les partenaires territoriaux ? Pouvez-vous détailler les personnes ou organisations impliquées dans votre projet ? Est – ce que vous pouvez illustrer cette intégration ?

### **5 : Hypothèse H3 - Gouvernance multi-parties prenantes et apprentissage collectif**

Comment est organisée la gouvernance au sein de votre expérimentation ?

Question(s) de relances : Quels sont les apports positifs et / ou négatifs de cette gouvernance ?

### **6 : Hypothèse H3- Modèle économique pluriel et coopération entre parties prenantes**

Pouvez-vous décrire le modèle économique adopté pour soutenir votre expérimentation ?

Question(s) de relances : Quels sont les apports positifs et / ou négatifs de ce modèle ?

### **7 : Hypothèse H4 – Coopération entre les parties prenantes et volonté de transformation sociale**

Selon vous, quelles sont les aspirations ou les objectifs de votre expérimentation autres que les services proposés pour les bénéficiaires ?

Pouvez-vous illustrer la coopération avec vos partenaires du territoire ?

### **8 : Hypothèses H5 et H6 - Logique d'essaimage et reconnaissance des pouvoirs publics**

Envisagez-vous de partager ou d'étendre votre expérimentation ou vos pratiques à un public ou territoire plus vaste ?

Question(s) de relances : Souhaitez-vous que les initiatives d'agriculture sociale et thérapeutique soient reconnues en France voire au sein de l'Union Européenne. Si oui, quelles seraient vos raisons ? Si non, pourquoi pensez-vous que cela ne serait pas nécessaire ? Quelles sont vos aspirations pour l'avenir de l'agriculture sociale et thérapeutique et pour votre initiative ?

### **Conclusion**

- Avez-vous d'autres observations ou points que vous aimeriez partager sur l'agriculture sociale et thérapeutique ?
- Remerciements et proposition d'envoyer le mémoire final

1) Caractériser l'innovation sociale dans sa dimension résultat et processus

**Résultats – Services proposés (Besançon et Chochoy, 2015)**

Etiquette	Concepts	Auteurs	Illustrations
Orientation ve l'emploi	Ces fermes visent à intégrer dans la main-d'œuvre et/ou à employer des groupes marginalisés, avec un soutien partiel par des organismes publics et la nécessité de développer la production agricole et sa commercialisation.	Hassink 2009	« Du coup il y a tout le volet insertion accompagnement des personnes qui sont éloignées de l'emploi à travers cet accompagnement donc on a l'activité de maraîchage on essaie de rendre les légumes bio accessibles pour tous et on après on a quelques activités par exemple en hiver quand il n'y a pas de maraîchage enfin quand y en a moins on travaille sur les espaces verts »
Orientation de soins	Les fermes fournissent des services de soins pour répondre aux besoins des utilisateurs, avec le financement assuré par des organismes publics. Dans la plupart des cas, les utilisateurs ne sont pas employés au sein de ces fermes.	Hassink 2009	« [nom d'une structure], c'est essentiellement l'accueil d'adultes autistes avec des symptômes relativement lourds. La ferme est un support éducatif pour les autistes, intégrant leurs activités avec celles de la ferme. »
Orientation pédagogique	Les fermes éducatives mettent l'accent principal sur l'éducation des enfants, en particulier en ce qui concerne la nourriture saine et le mode de vie.	Hassink 2009	« Et vous vous rendez bien compte, là, de la dimension éducative de l'activité agricole. »
Orientation accès alimentation saine			« On essaie de rendre les légumes bio accessibles pour tous »
Orientation accueil paysan			« et puis sur la ferme, quand vous avez de la production agricole, bien souvent, l'activité d'accueil, c'est plutôt l'activité de la femme »

Orientation hébergement			« L'hébergement, vous avez certains jardins de Cocagne qui sont foyers d'hébergement. On dit qu'ils logent »
Orientation préservation environnement			« On a quelques activités par exemple en hiver quand il n'y a pas de maraîchage, enfin quand il y en a moins, on travaille sur les espaces verts. »

### **Résultats – Développement des « capacités » (Besançon et Chochoy, 2015)**

Etiquette	Concepts	Auteurs	Illustrations
Liberté de choisir	Se réfère à la définition de « capacités » de Sen 1980	Sen 1980 référencé par Besançon et Chochoy, 2015	« Ils peuvent vraiment partir dans divers domaines, c'est l'objectif »
Moyens	Se réfère à la définition de « capacités » de Sen 1980	Sen 1980 référencé par Besançon et Chochoy, 2015	« À terme, ils font beaucoup de stages quand ils sont chez nous pour essayer de trouver leur voie, ce qui peut vraiment leur plaire. »
Opportunité	Se réfère à la définition de « capacités » de Sen 1980	Sen 1980 référencé par Besançon et Chochoy, 2015	« Et puis nous, on travaille à essayer de trouver des partenaires pour les stages, à trouver des partenaires qui peuvent finir sur des emplois durables »
Difficultés			« c'est compliqué, quoi. Donc en général, quand les jeunes veulent sortir de l'ESAT, qu'est-ce qu'ils font ? Ils vont vers d'autres structures de l'économie sociale et solidaire »

### **Processus – Territorialisé (Besançon et Chochoy, 2015, Richez-Battesti et al., 2012)**

Etiquette	Concepts	Auteurs	Illustrations
Public	Les initiatives d'innovation sociale sont développées et mises en œuvre en collaboration avec les acteurs locaux.	Besançon et Chochoy, 2015	« les communes et les communautés de communes »

Privé	Les initiatives d'innovation sociale sont développées et mises en œuvre en collaboration avec les acteurs locaux.	Besançon et Chochoy, 2015	« des maraîchers » ; « Des agriculteurs » ; « Oui, on a aussi des partenariats forts avec des entreprises. On fait partie du GIC, le groupement des industriels du Chablais »
Secteur de l'économie sociale et solidaire	Les initiatives d'innovation sociale sont développées et mises en œuvre en collaboration avec les acteurs locaux.	Besançon et Chochoy, 2015	« Réseau Cocagne » ; « association de l'aide alimentaire » ; « ASTRA » ; « Le foyer culturel de Sier, par exemple. Parfois Pannier-Relais à Douvaine, mais un peu moins maintenant parce que Sier a récupéré la distribution alimentaire pour les familles qui avant allaient servir à Pannier-Relais. »

### **Processus - Gouvernance (Besançon et Chochoy, 2015, Richez-Battesti et al., 2012)**

<b>Etiquette</b>	<b>Concepts</b>	<b>Auteurs</b>	<b>Illustrations</b>
Statut juridique			« association »
Acteurs	Les acteurs sont les réseaux du territoire, usagers et salariés.	Besançon et Chochoy, 2015	« Bénéficiaires » ; « Moi, je ne peux pas travailler sans partenariat et il est vraiment nécessaire. Il y a des territoires sur lesquels il y a des partenariats qui fonctionnent mieux que d'autres. Dans le Chablais, on est au nord du département. C'est une réserve d'Indiens ici, il n'y a rien. D'accord, d'accord. Donc, de fait, parce que tout se passe sur Annecy, mais ici, c'est déjà plus compliqué. Comme on n'a pas grand chose, on a été obligé de s'associer. » ; « Après, au niveau des salariés, pareil, les salariés sont adhérents. Ils ont un statut d'adhérent sans payer d'adhésion ni rien. Je disais, on a un peu moins d'une petite vingtaine de salariés en insertion, et on est sept permanents en CDI. Il y a les maraîchers encadrants, il y a la personne qui s'occupe du sociopro, tout ça. Du coup, nous, en soi, si on a des envies stratégiques, des projets, des choses à proposer, on se fait entendre ».

Type de participation	La participation doit s'inscrire dans une logique de coopération.	Besançon et Chochoy, 2015	« écoute » ; « stratégie » ; « Par contre, nos partenaires du collectif, que ce soit les associations de l'aide alimentaire ou les maraîchers, ils étaient là à l'AG, ils sont présents et participent. » ; « il faut qu'il y ait un lien de confiance » ; « C'est que moi, je vais trancher derrière, je vais prendre la décision finale. Oui, mais systématiquement, j'apporte soit sur nos réunions classiques, on a des réunions toutes les semaines, soit sur une réunion spécifique, j'expose un projet, j'expose ma vision. Je demande à chacun de s'exprimer autour de ça. »
Difficultés			« Après, en fait, il y a quand même une espèce de gap entre le bureau, où ils sont là depuis quelques années, et nos adhérents qui viennent chercher leur panier. »

### **Processus – Modèle économique (Besançon et Chochoy, 2015, Richez-Battesti et al.,2012)**

<b>Etiquette</b>	<b>Concepts</b>	<b>Auteurs</b>	<b>Illustrations</b>
Hybridation des ressources	Les ressources doivent être marchandes, non marchandes, privées, publiques.	Besançon et Chochoy, 2015	« « ce sont des emplois aidés donc on est subventionnés à ce niveau-là. » ; « On vend nos légumes que ce soit sur le marché, en panier, panier classique, panier solidaire. » ; « les adhésions »
Type de participation	La participation doit s'inscrire dans une logique de coopération et réciprocité.	Besançon et Chochoy, 2015	« Appels à projets » ; « Et puis, ce sont des entreprises qui vont faire du mécénat avec nous. En 2023, par exemple, on a installé des cuves de récupération d'eau. J'ai, là, dans la cour, sous terre, sous le parking, on a 42 mètres de cuve pour récupérer l'eau du toit. Et là, c'est une entreprise du groupement des industriels du Chablais qui est venue faire les travaux, mais la facture était un peu lourde, même si on avait une aide conséquente de la Fondation Caisse d'épargne. »

## 2) Les changements institutionnels des projets d'agriculture sociale et thérapeutique

Etiquette	Concepts	Auteurs	Illustrations
Volonté de transformation			<p>« En gros en tout cas-là pour les derniers projets d'accessibilité alimentaire on a un peu pour objectif que ça prenne de l'ampleur et c'est parti pour en l'occurrence avec le collectif que ça prenne de l'ampleur pour ouais pouvoir proposer vraiment des légumes sur le territoire a beaucoup beaucoup de monde à revoir le modèle de l'aide alimentaire qui est quand même un modèle qui fonctionne avec la défiscalisation des dons de Carrefour et puis c'est de la malbouffe quoi. Il y a plus en plus de personnes précaires donc c'est vraiment pas une solution en fait de juste injecter de l'argent ».</p>
Individu	Le changement institutionnel repose sur les représentations et pratiques. Ce changement s'effectue à plusieurs niveaux (Individu, organisation, territoire local et système local).	Cloutier, 2003 (référéncé par Besançon 2015) et Besançon 2015	<p>« On réfléchit à mettre en place des jardins solidaires pour que ce soit les bénéficiaires qui cultivent eux-mêmes leurs légumes » ; « La terre, c'est vivant. Donc, pour des gens qui ne sont pas bien, de pouvoir travailler avec du vivant, ça a aussi du sens. Parce que ça demande de l'écoute, du respect, de la bienveillance. Ça, je trouve que c'est important. Le travail à l'extérieur aussi. Je pense que c'est bénéfique pour les personnes qui sont en difficulté, même si c'est dur physiquement. »</p>
Organisation	Le changement institutionnel repose sur les représentations et pratiques. Ce changement s'effectue à plusieurs niveaux (Individu, organisation, territoire local et système local).	Cloutier, 2003 (référéncé par Besançon 2015) et Besançon 2015	<p>« Donc, c'est vraiment nécessaire d'être en partage d'expériences, d'idées, de ne pas se priver. Et se dire peu importe ce qu'on dit, ça peut être n'importe quoi, mais ce n'est pas grave. Il faut le dire. Et après, j'analyse tout ce que j'ai entendu. Et, forte de tout ça, j'essaye de prendre la meilleure décision. D'accord. Parce que derrière, après, sur l'application du projet, ils vont avoir un rôle, certains. Oui, je ne peux pas faire autrement que d'être là. Et on doit finalement s'accompagner »</p>

Territoire local	Le changement institutionnel repose sur les représentations et pratiques. Ce changement s'effectue à plusieurs niveaux (Individu, organisation, territoire local et système local).	Cloutier, 2003 (référéncé par Besançon 2015) et Besançon 2015	« Avec les communes, on travaille avec les CCS pour les paniers solidaires. Là, par exemple, on va livrer des légumes aux employés de la mairie » ; « Oui, il y a vraiment des liens qui sont importants, qui ne sont pas que des liens financiers, fort heureusement. Avec le pôle emploi de Tonon, c'est-à-dire que France Travail, maintenant. Aussi, voilà, il y a une vraie volonté sur le territoire. De travailler tous ensemble. Mission locale, la justice, il y a plein d'associations comme ça » ; « il y a des choses à faire, là, par exemple, avec Léman Habitat, donc c'est un bailleur social, on est en train de réfléchir pour mettre en place des jardins aux pieds d'immeubles. »
Système Global	Le changement institutionnel repose sur les représentations et pratiques. Ce changement s'effectue à plusieurs niveaux (Individu, organisation, territoire local et système local).	Cloutier, 2003 (référéncé par Besançon 2015) et Besançon 2015	« [nom structure interrogée] en fait, a été reconnue comme association pour travailler sur l'accessibilité alimentaire. Donc, en fait, dans le projet alimentaire territorial, ils nous financent sur les paniers solidaires solidaire»

### 3) Positionner la logique de diffusion des projets d'agriculture sociale et thérapeutique

Etiquette	Concepts de l'étiquette	Auteurs	Illustrations
Essaimage	<p><b>Processus informel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bouche à oreille</li> <li>- Diffusion par les porteurs du projet</li> </ul>	Richez-Battesti, 2015	« Très mal. On est très mauvais. Pourquoi on est très mauvais ? Pourquoi on est très mauvais ? D'abord parce que ce n'est pas notre métier. 'est un métier à part entière. On n'a pas forcément les budgets pour promouvoir. parce que là, d'un seul coup, c'est pour promouvoir, il faut avoir une idée derrière la tête de développement économique. On n'est tellement pas là-dedans » ; « On fait quelques petits films pour mettre en valeur nos salaires » ; « Donc, quand on a une structure à taille humaine, je crois que c'est important. Mais voilà, ça, c'est ma vision »

<p>Diffusion</p>	<p>Certains éléments constitutifs de l'innovation sociale se propagent. Il s'agit surtout d'une transmission des pratiques d'un acteur à un autre.</p> <p><b>Processus de diffusion réticulaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement des réseaux</li> <li>- Outils : labels, chartres, guides méthodologiques etc...</li> </ul>	<p>Besançon et Chochoy, 2015</p> <p>Richez-Battesti, 2015</p>	<p><i>« Ils font de l'animation éducative à l'environnement. L'éducation à l'environnement. Et du coup, avec eux, là, par exemple, on organise chaque année en novembre, en octobre, les rencontres de l'alimentation durable. Et là, c'est super parce qu'en fait, on fait venir des personnes de toute la France pour des retours d'expérience sur différents projets. Par exemple, l'année dernière, c'était sur les régions locales. Les régions locales, en gros, c'est un maraîcher qui devient un salarié de la commune pour fournir des légumes à la cantine. Et donc, l'année dernière, on a fait venir une région locale d'un autre territoire pour que les communes connaissent le système. Et cette année, il y a une région locale qui va se lancer sur le territoire ».</i></p> <p><i>« il y a des choses à faire, là, par exemple, avec Léman Habitat, donc c'est un bailleur social, on est en train de réfléchir pour mettre en place des jardins aux pieds d'immeubles. » ; « On est beaucoup investis avec le réseau Cocagne. Alors, c'est intéressant parce qu'il y a plusieurs volets. Ils travaillent avec la banque</i></p>
			<p><i>alimentaire pour fournir des légumes. Donc, ça, c'est... En fait, c'est un peu une stratégie nationale qui est retrouvée dans plein de jardins. Donc, c'est super intéressant d'en rediscuter ensemble.»</i></p>

« Sélection »	<b>Processus de diffusion territorial</b>  <i>« L'acteur public considère que la diffusion de l'innovation permet de réaliser des économies d'échelle et donc des économies de coût »</i>	Richez-Battesti, 2015	
---------------	---	-----------------------	--

### Les caractéristiques des conditions de diffusion (Richez-Battesti, 2015)

Etiquette	Concepts de l'étiquette	Auteurs	Illustrations
La médiation	Tous les acteurs du projet doivent promouvoir celui-ci auprès des différents partenaires en adaptant leurs discours.	Maisonasse et al. 2013 (référéncé par Richez-Battesti, 2015)	Discours pour subvention : <i>« Je peux aller en chercher d'autres. Par exemple, là, je viens de répondre à un appel à projets. Oui. Inclusion et ruralité au niveau de la MSA. Là, cet appel à projets, il porte sur l'alimentation. Donc, il peut y avoir des projets très différents»</i> Discours auprès d'autres structures d'AST : <i>« On a fait plusieurs films, on a fait des ateliers » ; « on était quatre ou cinq producteurs qui travaillaient ensemble. Et justement, à échanger ensemble, à se respecter sur le travail que</i>
			<i>font les uns et les autres. Parce qu'il y a du travail pour tout le monde, de toute façon »</i>

L'engagement	L'engagement représente le pouvoir social de ceux qui favorisent la diffusion de l'innovation, qu'il soit individuel ou collectif. Cette innovation sociale peut être adaptée et reproduite dans d'autres régions ou territoires.	Richez-Battesti, 2015	<i>« Alors, ça ne vient pas forcément de nous, mais chacun met effectivement sa pierre à l'édifice et en tout cas, nous, on participe vraiment activement à ce que ces partenariats se développent. Parce que c'est comme ça qu'on est plus fort. C'est cette vision partagée qui fait qu'on va pouvoir y arriver ».</i>
Le processus d'apprentissage collectif	Pour répliquer une forme d'innovation sociale dans un autre territoire à travers des processus d'apprentissage collectif, il est nécessaire de faire plus que simplement créer des outils ; il faut également découvrir les moteurs ou leviers nécessaires.	Richez-Battesti, 2015	<i>« En fait, c'est un peu une stratégie nationale qui est retrouvée dans plein de jardins. Donc, c'est super intéressant d'en discuter ensemble. » ; « près, là, par exemple, le projet CASAC, le collectif, en fouillant un peu sur Internet, j'ai découvert qu'il existait un peu le même système vers Blois. Et donc, là, on les a contactés et on a fait un gros partage d'expériences sur leurs difficultés. Le but, c'est de mutualiser, en fait, pour avancer ».</i>
Les apprentissages adaptifs	Il est nécessaire d'adapter les conditions locales de mise en œuvre et les représentations correspondantes.	Richez-Battesti, 2015	<i>« Et puis, écouter les agriculteurs. Quels qu'ils soient, peu importe le modèle économique, écoutez les agriculteurs. Parce que c'est eux qui savent faire ».</i>
La mobilisation des ressources	Cf. modèle économique	Richez-Battesti, 2015	

## Table des matières

<b>Remerciements</b> .....	
<b>Sommaire</b> .....	
Introduction.....	1
Partie 1 - L'agriculture sociale en Europe et les spécificités du cas Français : Revue Littérature .....	4
Chapitre 1 – Le concept d'agriculture sociale .....	4
1.1 Les fondements de l'agriculture sociale.....	4
1.1.1 Les premières initiatives d'agriculture sociale .....	4
1.1.2 Entre multifonctionnalité agricole et engagement pour la santé communautaire.....	5
1.2 L'agriculture sociale à travers les pays Européens.....	6
1.2.1 Croisement des différentes appellations : synonymes ou distinctions subtiles ?.....	6
1.2.2 Une classification des initiatives d'agriculture sociale en Europe.....	7
1.3 Vers une agriculture sociale soutenue par l'Union Européenne ?.....	8
1.3.1 Le projet SoFar.....	8
1.3.2 Les solutions basées sur la nature .....	9
Chapitre 2 – L'agriculture sociale et thérapeutique en France.....	10
2.1 La protection sociale et ESS : influences sur l'agriculture sociale en France .....	10
2.1.1 Les influences du modèle de protection sociale.....	10
2.1.2 La particularité de l'agriculture sociale et thérapeutique en France .....	11
2.2 Les deux principales orientations de l'agriculture sociale et thérapeutique en France.....	12
2.2.1 La dimension « thérapeutique » : exploration et enjeux .....	13
2.2.2 La dimension « sociale » : exploration et enjeux.....	14
2.3 L'agriculture sociale et thérapeutique en France : une innovation sociale ?.....	15
2.3.1 Les approches de l'innovation sociale .....	15
2.3.2 Le cycle de vie d'une innovation sociale .....	16
Partie 2 – Innovation sociale au sein des projets d'agriculture sociale et thérapeutique : Méthodologie et résultats.....	18
Chapitre 1 – La méthodologie de recherche .....	18
1.1 Une étude de la dimension résultats et processus de l'innovation sociale.....	18
1.1.1 Les projets d'agriculture sociale et thérapeutique : résultats .....	18
1.1.2 Les projets d'agriculture sociale et thérapeutique : processus.....	19
1.2 Une étude de la dynamique de changement institutionnel et de diffusion.....	20
1.2.1 Les projets d'agriculture sociale et thérapeutique : moteur de changement institutionnel ?.....	20
1.2.2 Les projets d'agriculture sociale et thérapeutique : processus de diffusion.....	20
1.3 L'échantillon et la collecte de données .....	22
1.3.1 La présentation de l'échantillon.....	22

1.3.2 Le protocole de collecte de données .....	22
Chapitre 2 – Les résultats de l’enquête .....	23
2.1 L’analyse des résultats de l’innovation sociale dans les structures d’Agriculture Sociale et Thérapeutique .....	23
2.1.1 Les prestations de service : « un consensus sur l’accès à une alimentation saine pour tous ».....	24
2.1.2 Le développement des « capacités » .....	25
2.2 L’analyse du processus de l’innovation sociale dans les structures d’Agriculture Sociale et Thérapeutique .....	26
2.2.1 Une diversité de partenariats : publics, privés et économie sociale et solidaire .....	26
2.2.2 La participation des parties prenantes dans le modèle économique et la gouvernance ..	27
2.3 L’analyse de la dynamique de changement institutionnel et de diffusion d’innovation sociale dans les structures d’Agriculture Sociale et Thérapeutique.....	28
2.3.1 La dynamique de changement institutionnel .....	28
2.3.2 Analyse de l’adoption d’une logique de diffusion dans les structures.....	29
Partie 3 – La reconnaissance de l’agriculture sociale et thérapeutique.....	31
Chapitre 1 – Vers l’institutionnalisation de l’innovation sociale en Agriculture Sociale et Thérapeutique ?.....	31
1.1 Un désir de légitimité de l’agriculture sociale et thérapeutique .....	31
1.1.1 Une volonté de reconnaissance .....	31
1.1.2 La complexité de reconnaître un concept transversal .....	32
1.2 Les enjeux de l’institutionnalisation .....	33
1.2.1 Le rôle des acteurs publics et des porteurs de projets .....	33
1.2.2 La reconnaissance externe de l’innovation sociale .....	33
1.3 Les limites de l’institutionnalisation .....	34
1.3.1 Un « désengagement » de l’Etat .....	35
1.3.2 La « banalisation » de l’innovation sociale .....	35
Chapitre 2 – L’économie sociale et solidaire : soutien et reconnaissance pour l’agriculture sociale et thérapeutique.....	36
2.1 Le soutien des réseaux et fédérations : une aide précieuse pour les structures porteuses de projets d’agriculture sociale et thérapeutique .....	36
2.1.1 Les différentes perspectives .....	37
2.1.2 Un exemple de réseau institutionnalisé : le réseau Cocagne .....	37
2.2 La promotion de l’agriculture sociale et thérapeutique : soutien aux agriculteur·rice·s ...	39
2.2.1 Les difficultés majeures des fermes individuelles .....	39
2.2.2 Les solutions envisageables .....	39
2.3 Un modèle pour l’agriculture sociale : l’Italie .....	40
2.3.1 L’agriculture sociale en Italie.....	40

2.3.2 Une source d'inspiration ? .....	41
Conclusion .....	43
Bibliographie.....	44
Annexes.....	50
Annexe n° 1 - Synthèse des objectifs des initiatives d'agriculture sociale en Europe d'après Hassink (2009).....	51
Annexe n° 2 Schéma des hypothèses .....	52
Annexe n° 3 Liste des structures contactées .....	53
Annexe n°5 - Guide d'entretien semi-directif .....	55
Annexe n° 6 – Grille de codage .....	57
Résumé.....	69

## Résumé

Cette étude porte sur l'Agriculture Sociale et Thérapeutique (AST) en France. La particularité de l'agriculture sociale en France réside dans son lien étroit avec l'économie sociale et solidaire (ESS). Dans la littérature, l'agriculture sociale est souvent qualifiée d'innovation sociale sans que cette dernière soit précisément caractérisée. Une enquête qualitative est menée auprès de structures porteuses de projets d'agriculture sociale et thérapeutique (AST) pour caractériser l'innovation sociale dans une perspective institutionnaliste.

La réalisation des projets d'AST nécessite l'établissement de partenariats locaux avec des associations, des entreprises privées ou des entités publiques. La diffusion de l'innovation peut être soutenue par des réseaux institutionnalisés comme le Réseau Cocagne ou initiée indépendamment. Les acteurs cherchent une reconnaissance publique des projets voire du concept. Cependant, l'institutionnalisation peut diluer le caractère novateur des projets et favoriser une réduction de l'implication de l'État en matière de politiques sociales. Ne pourrait-on pas trouver dans les réseaux de l'ESS une solution pour reconnaître et promouvoir ces pratiques innovantes ?

**Mots clés :** Agriculture sociale ; Innovation sociale ; Institutionnalisation ; Economie sociale et solidaire